

Stratégie de façade maritime

Document stratégique de la façade Méditerranée



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



PRÉFETS
COORDONNATEURS
DE FAÇADE
MÉDITERRANÉE

Table des matières

Préambule.....	4
1. Le cadre national et européen du document stratégique de façade.....	5
2. L'échelle de la façade Méditerranée.....	5
3. L'élaboration du document stratégique de façade.....	6
Partie 1 : Situation de l'existant.....	8
Chapitre 1 : État des lieux	9
1.1 Présentation introductive de la façade.....	9
1.2 Les activités maritimes et littorales.....	11
1.3. Les écosystèmes marins et littoraux.....	16
1.4. Les sites, les paysages et le patrimoine.....	20
1.5. Les risques.....	23
1.6. La connaissance, la recherche et la formation.....	25
1.7. Les initiatives locales de planification.....	28
1.8 Analyse des interactions.....	31
Chapitre 2 : Avenir souhaité pour la façade et analyse transversale.....	35
2.1. Éléments d'analyse transversale.....	35
2.2. Avenir souhaité pour la façade à horizon 2030.....	36
2.3 Résultat spatialisé de l'analyse transversale.....	37

Partie 2 : Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes.....40

Chapitre 1 : Objectifs stratégiques41

1.1 Objectifs environnementaux.....41

1.2 Objectifs socio-économiques.....42

Chapitre 2 : Carte des vocations43

ANNEXES.....46



PRÉAMBULE

Avec ses espaces maritimes et littoraux, la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement socio-économique important. L'excellence de sa recherche océanographique est reconnue à travers le monde, certaines filières industrielles comme la construction navale, le transport de marchandises et le nautisme sont en pointe, son pavillon est reconnu pour la qualité, la technicité et le sérieux de ses navires et de ses équipages, sa marine nationale est présente sur toutes les mers, des mutations ou des impulsions sont lancées pour des secteurs historiques ou émergents. Sa compétence en matière de gestion d'espaces naturels marins protégés est largement reconnue dans le monde.

La mer et le littoral font l'objet de nombreux usages. Ils sont également soumis à de nombreuses pressions du fait de l'urbanisation, l'artificialisation des sols, du changement climatique, des pollutions terrestres ou de l'impact des activités. Pour que la mer et le littoral soient des lieux d'échanges, de richesses, de partage, de connaissances et de culture, la France s'est engagée depuis le début du millénaire dans une politique maritime prenant en compte simultanément la préservation du milieu marin, patrimoine commun de la nation, le développement économique des activités maritimes et littorales, et favorisant une gestion intégrée entre la terre et la mer.



1 Le cadre national et européen du document stratégique de façade

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une **stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)**, qui constitue le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. **Le conseil national de la mer et des littoraux**, qui regroupe élus et représentants de la société civile, est associé à son élaboration et veille à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

La SNML fixe quatre objectifs de long terme : la nécessaire **transition écologique**, la volonté de développer une **économie bleue** durable, l'objectif de **bon état écologique** du milieu et l'ambition d'une France qui a de **l'influence** en tant que nation maritime.

Elle donne un cadre d'action au travers de quatre orientations stratégiques : s'appuyer sur **la connaissance et l'innovation**, développer des **territoires maritimes et littoraux durables et résilients**, soutenir et valoriser les **initiatives** et lever les freins, promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification - **le document stratégique de façade (DSF)** - doit préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade.

La France a fait le choix de répondre aux obligations de transpositions de **deux directives cadre européennes** avec les DSF :

- La directive 2008/56/CE du 17 juin 2008 dite **directive cadre « stratégie pour le milieu marin »** qui vise d'ici à 2020 l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins ;
- La directive 2014/89/UE du 23 juillet 2014 dite **directive cadre « planification de l'espace maritime »** qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

2 L'échelle de la façade Méditerranée

Le DSF permet d'aborder le **développement d'activités**, la régulation voire la **réduction des pressions** exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétise les enjeux et précise les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et pour la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à **prévenir les conflits** liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral. Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

Compte tenu des **interactions entre la terre et la mer**, tout ne se règle pas en mer. Bassins versants et espaces terrestres ont une influence sur les espaces littoraux et maritimes au travers des questions de la qualité des eaux, de l'occupation des sols, des grands aménagements urbains, touristiques et agricoles, des projets d'activités en mer, etc. Ainsi, les activités et enjeux des lagunes, graus et étangs doivent être appréhendés au travers des objectifs stratégiques lorsqu'ils interagissent avec les espaces maritimes ciblés par les directives DCSMM et DCPEM.

L'articulation du DSF avec des documents qui contribuent à la gestion des bassins versants et du littoral - les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Corse, outils de mise en œuvre de la DCE ; des stratégies de développement territorial portées par les collectivités - le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme, intercommunaux le cas échéant (PLUi), est fondamentale.

Le régime d’opposabilité juridique du DSF, décrit dans l’article L. 219-4 du code de l’environnement, est le suivant :

- en mer, les plans, programmes, schémas et projets de travaux, d’ouvrages, d’aménagements soumis à étude d’impact doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs et dispositions du document stratégique de façade. La compatibilité implique de ne pas contrarier les orientations fondamentales, ici les objectifs stratégiques et la carte des vocations, en laissant une certaine marge de manœuvre pour en préciser l’application ;
- s’ils sont à terre et qu’ils ont une influence en mer, ils doivent prendre en compte les objectifs et dispositions du document stratégique de façade, c’est-à-dire qu’ils ont une obligation de compatibilité mais avec dérogation possible pour des motifs justifiés.

Confrontés à une question de conflits d’usage, les acteurs et les autorités disposeront à travers ce document d’une aide pour trouver les **moyens de la conciliation** en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent, mais rarement un verdict net privilégiant l’une ou l’autre solution, choix qui relève aussi d’une analyse locale. Les activités en expansion trouveront des orientations leur permettant de connaître les zones dans lesquelles leur développement sera recherché, sans pour autant qu’il leur soit accordé une exclusivité.

3 L’élaboration du document stratégique de façade

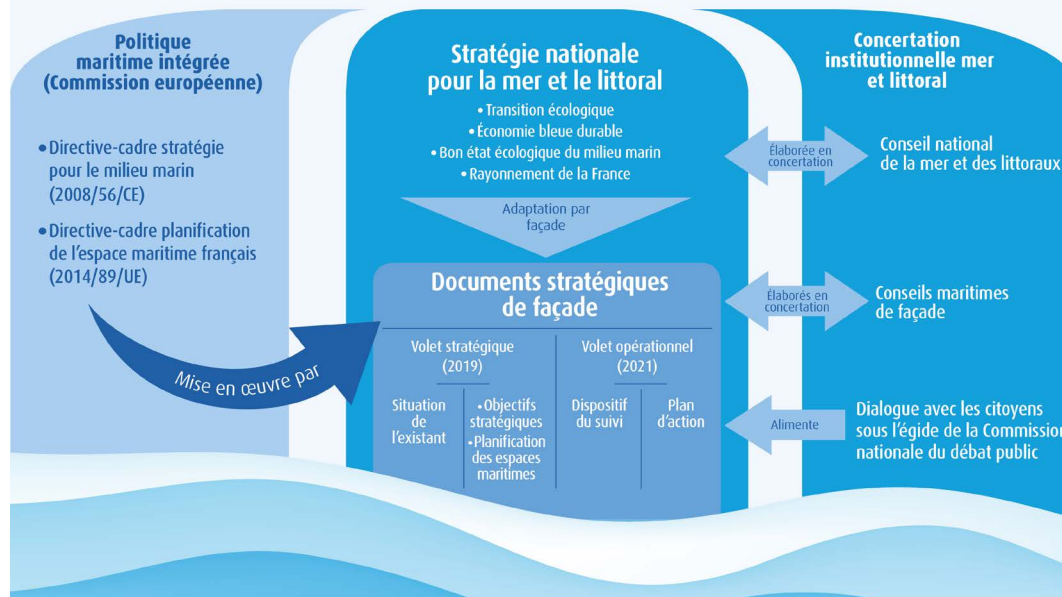
Le DSF est élaboré par l’État. Au niveau national, le pilotage est assuré par le Ministre de la transition écologique et solidaire. Au niveau local, la responsabilité de son élaboration incombe au préfet maritime de Méditerranée et au préfet de région Provence-Alpes-Côte d’Azur, préfets coordonnateurs. Ce binôme préfectoral s’appuie sur une **instance de concertation** unique, le **Conseil maritime de façade Méditerranée**, lieu d’échanges entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre. **Les citoyens** ont également été invités à s’exprimer dans le cadre d’une concertation préalable organisée sous l’égide de la Commission nationale du débat public.

Le DSF comprend quatre parties, chacune d’elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l’amélioration des connaissances disponibles et actualisée dans les révisions ultérieures du document, prévues tous les six ans :

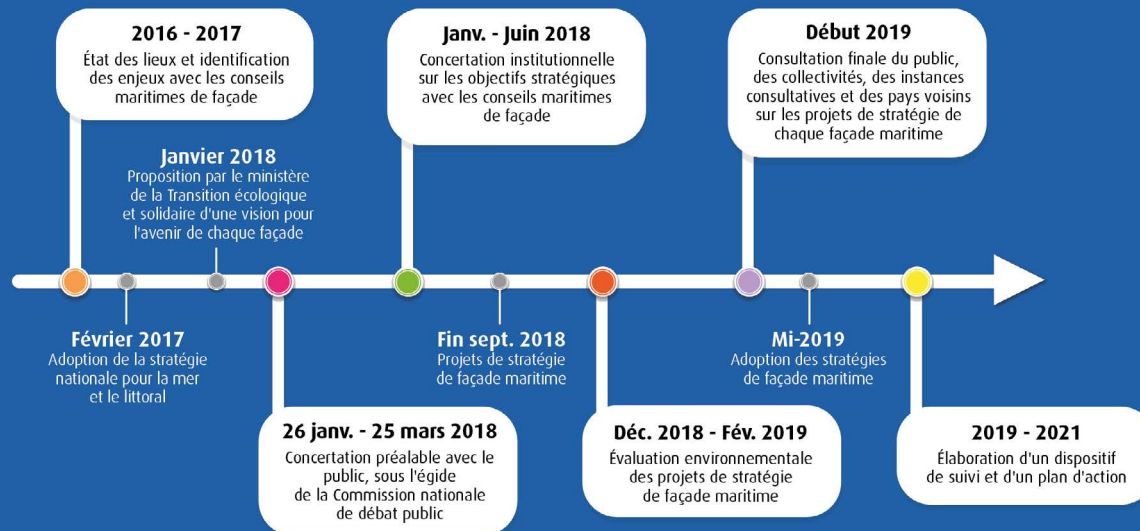
- **la situation de l’existant, les enjeux** et une **vision pour l’avenir de la façade** souhaité en 2030 (partie 1) ;
- la définition des **objectifs stratégiques** du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés. Ils sont accompagnés d’une carte des vocations qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés (partie 2) ;
- **les modalités d’évaluation** de la mise en œuvre du document stratégique (partie 3) ;
- **le plan d’action** (partie 4).

Le présent document correspond aux parties 1 et 2. Les parties 3 et 4 seront élaborées dans un deuxième temps, au plus tard en 2020 et 2021.

Élaboration des documents stratégiques de façade en métropole



Calendrier d'élaboration des documents stratégiques de façade en métropole



Partie 1

Situation de l'existant

Chapitre 1 : État des lieux.....	9
Chapitre 2 : Vision pour la façade.....	35



1.1 Présentation introductive de la façade

Annexe 1 et 2

📌 Biodiversité ; État du milieu marin et des espaces ; Accès à la / aux ressource(s) ; Services écosystémiques et économiques

La mer Méditerranée est une mer intercontinentale de 2,5 millions de kilomètres carrés composée de deux bassins, un occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un oriental allant de la Sicile au canal de Suez.

« Point chaud » de biodiversité à l'échelle de la planète, la mer Méditerranée comprend des habitats remarquables (herbiers, notamment de Posidonie, fonds coralligènes, lagunes côtières, entre autres) accueillant plus de 17 000 espèces - soit 10 % des espèces répertoriées mondialement - alors qu'elle ne représente qu'1 % de la surface maritime du globe¹. Mer presque entièrement fermée faisant l'objet d'un faible rythme de renouvellement de ses eaux, elle est particulièrement vulnérable aux pressions extérieures et à l'introduction de facteurs exogènes.

Du fait de sa situation géographique, la mer Méditerranée est un espace à forts enjeux stratégiques et représente un support d'activités économiques sans égal au niveau mondial (25 % du fret maritime, 30 % du trafic pétrolier, 31 % du tourisme, entre autres) et se caractérise par une croissance démographique potentiellement conséquente sur ses rivages (200 millions d'habitants d'ici 2020).

Située dans le bassin occidental, la Méditerranée française n'échappe pas à cette dynamique. L'augmentation démographique et le développement des activités économiques concernent un espace qui va de Cerbère à Menton et inclut la Corse.

Pêche à la poutine

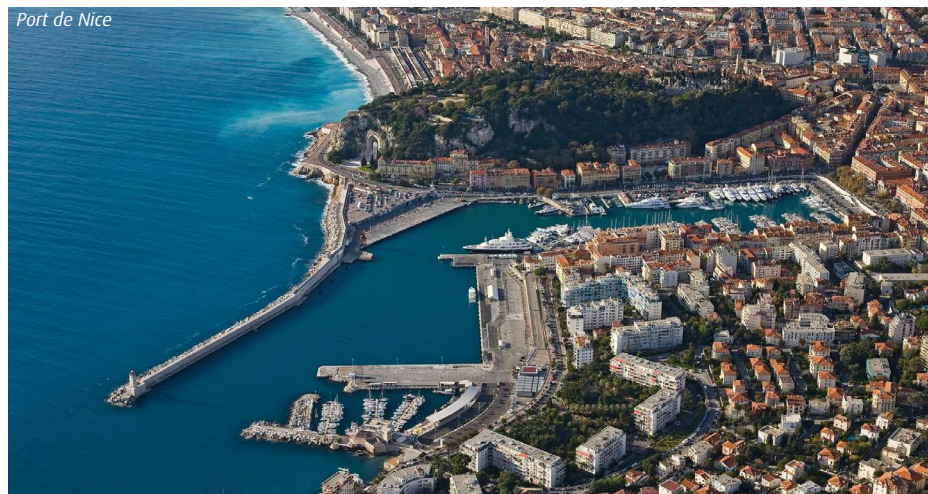


¹ Les eaux sous juridiction française en mer Méditerranée se trouvent dans une « zone d'importance écologique et biologique » au titre de la [Convention sur la biodiversité biologique](#), ratifiée par la France en juillet 1994.

Ceci n'est pas sans conséquences pour des espaces restreints géographiquement et réglementés, sur lesquels peuvent être constatés :

- une concurrence pour l'accès au plan d'eau et à ses ressources, en particulier en période estivale ;
- des pressions anthropiques pouvant altérer le milieu et la biodiversité ;
- une évolution du milieu, du fait de l'action de l'homme ou de phénomènes géologiques ou climatiques (évolution du trait de côte, changement climatique) ;
- une absence d'accord de délimitation des eaux sous souveraineté ou juridiction entre la France et certains États voisins.

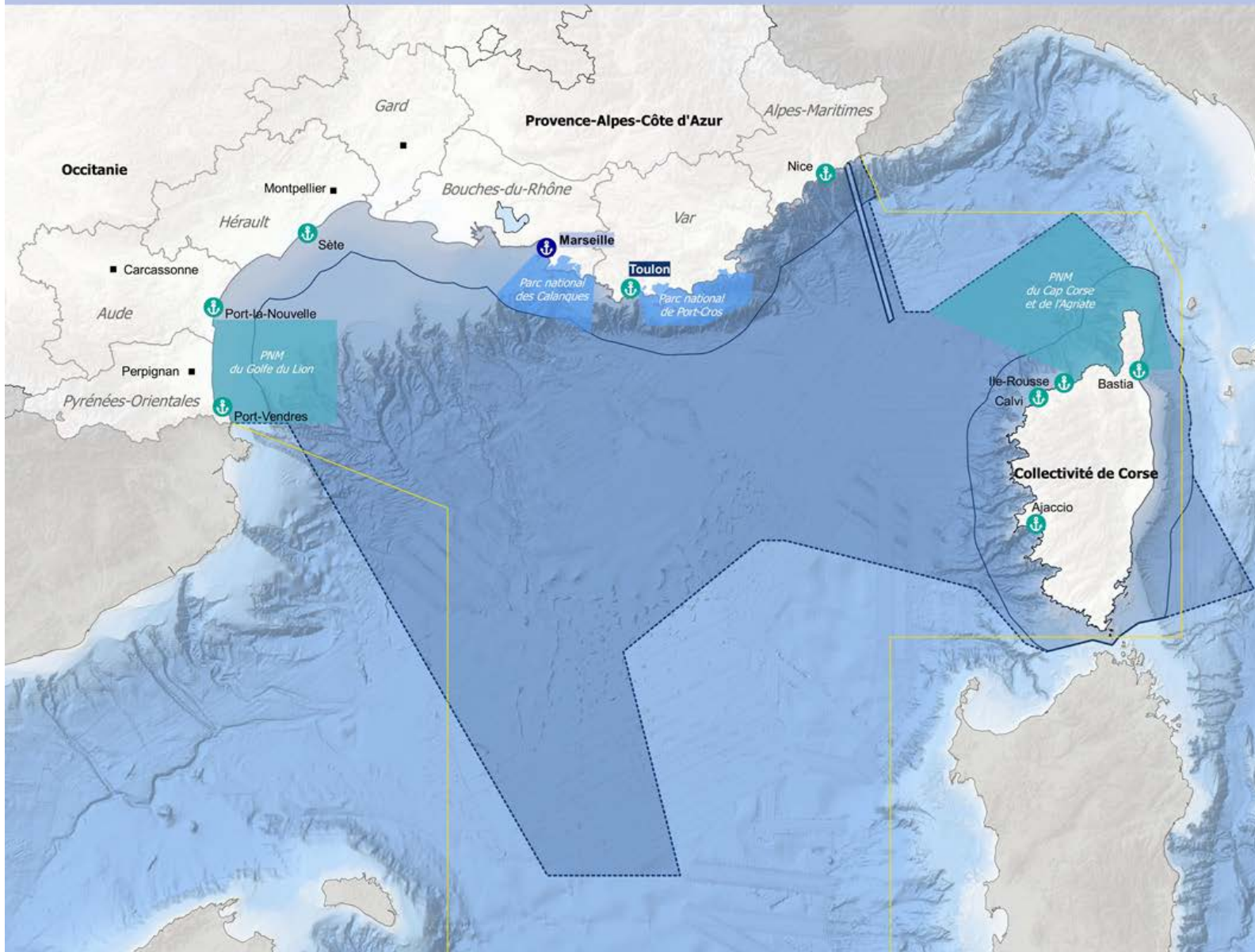
La carte ci-après représente de façon simplifiée les principales autorités compétentes en mer Méditerranée.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- [Les données clés de la mer et du littoral](#) (SOeS, Agence des aires marines protégées, Ifremer et Cete Méditerranée, Octobre 2013)
- [Cartographie de l'existant](#) (CEREMA, 2018)
- [Un fascicule opérationnel décrivant l'état sur le littoral et en mer Méditerranée](#) (DIRM Méditerranée, 2016) précise les autorités compétentes en mer, parmi lesquelles le préfet maritime de Méditerranée, le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou d'autres autorités disposant de compétences sectorielles qui n'auraient pu être représentées sur cette carte.

Présentation introductive de la façade



- Grand port maritime
- Autre port maritime où l'Etat est Autorité investie du pouvoir de police portuaire
- Périmètre de parc national
- Périmètre de parc naturel marin (PNM)
- Zone de responsabilité "Recherche et Sauvetage" (SRR), CROSS Méditerranée

Limites administratives et toponymie

- Département littoral
- Préfecture
- Préfet coordonnateur
- Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales
- Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats
- Limite indicative, sous réserve d'un accord de délimitation maritime avec un autre Etat

Sources
 Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : Shom
 Bathymétrie : EMODnet - Parc naturel marin / Parc national : MNHN
 Ports maritimes : MTES - SRR : DIRM

Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator) Réalisation : Cerema - Septembre 2018

1.2 Les activités maritimes et littorales

Annexe 1 et 2

▾ Identité ; Accès à la / aux ressource(s) ; Emploi ; Savoir-faire ; Compétitivité ; Biodiversité ; État du milieu marin et des espaces ; Services écosystémiques et économiques ; Connaissance ; Recherche et innovation ; Attractivité ; Cohésion sociale ; Formation et sensibilisation ; Protection des personnes, des biens et des infrastructures

Les activités maritimes et littorales évoquées ci-après sont celles figurant dans le préambule de l'annexe 1. La façade Méditerranéenne est marquée par une forte empreinte de l'économie présentielle.

■ Le secteur primaire

Réunis dans des structures artisanales pour certaines engagées dans une démarche de labellisation, généralement de petites tailles, maillant le littoral de la façade méditerranéenne et contribuant à son identité, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, qui inclut la conchyliculture et la pisciculture, ont des caractéristiques différentes selon les régions. Si la région Occitanie se caractérise par une pêche artisanale plus au large et un poids significatif de la conchyliculture (2^e zone de production en France), la petite pêche côtière polyvalente et la pisciculture dominent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

Ces activités de production contribuent à l'emploi de manière directe et indirecte, que ce soit via la vente en criées, en coopérative ou directe dans les points de débarquement ou sur les sites de production. Les filières de production primaires alimentent également les entreprises de mareyage (199 M€ de CA, 31 entreprises représentant 400 emplois) et de transformation de produits de la mer (105 M€ de CA, 28 entreprises représentant 350 emplois). Enfin, dans un contexte d'adaptation de certains segments (chalutiers), la petite pêche côtière peut constituer un réservoir d'emplois non-négligeable.

Pêche récréative - Observatoire côte catalane



© PMCB



Au total, ce sont plus de 4 000 emplois qui dépendent directement de la qualité et de l'intégrité du milieu (raréfaction de la ressource, qualité sanitaire des eaux, phénomène de prédation) et de l'accès au plan d'eau (acceptabilité sociale, disponibilité et accessibilité du foncier) et aux infrastructures portuaires.

L'extraction de ressources naturelles non-vivantes, telles que le sel (500 emplois estimés), comporte une dimension touristique et culturelle et remplit des services écosystémiques non-négligeables.

Face aux difficultés d'accès aux gisements terrestres et dans un contexte de hausse croissante et significative au niveau mondial des activités d'exploration et d'exploitation des ressources maritimes, les fonds sous-marins ont pu constituer et constituent une zone à fort intérêt pour les industriels quant :

- au granulats marins, dont l'utilisation a été envisagée pour ralentir l'érosion du littoral méditerranéen, avant que des contraintes d'ordres géomorphologique et technique ne limitent le développement d'une telle activité ;
- aux hydrocarbures, dont la recherche et l'exploitation sont exclues dans les eaux sous juridiction française, à mettre en perspective toutefois avec des projets portés par les pays riverains de la France.

Activité « nouvelle » dans le paysage maritime français et s'inscrivant parfaitement dans les objectifs de transition énergétique portés par les pouvoirs publics, la production d'énergie marine renouvelable (EMR), notamment grâce à l'éolien flottant, représente un secteur porteur de la « croissance bleue » et un vivier potentiel de 3 000 emplois répartis dans l'assemblage, la maintenance et l'exploitation de ces nouvelles structures. Le développement de fermes pilotes permettra de tester les

technologies et d'évaluer l'impact environnemental de cette activité, avant un passage ultérieur au stade commercial.

■ Le secteur secondaire

À la croisée de nombreuses activités en amont (conception, fabrication d'équipements embarqués ou d'éléments de structure) et en aval (finances, commercialisation, maintenance, etc.), les industries navales et nautiques sont essentiellement réparties dans la construction de navires civils et militaires et dans la réparation et la maintenance navale, secteurs particulièrement soumis à la conjoncture économique et à la concurrence de pays tiers. Grâce à une forte valeur ajoutée des produits, une demande en hausse qui se manifeste par la présence du quart de la flotte

GPMM - Damien Valente ©Terra



mondiale de yachts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des investissements conséquents dans les différents chantiers et formes méditerranéens, ces secteurs se maintiennent.

■ Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est prépondérant sur la façade méditerranéenne, notamment avec le tourisme et le transport maritime.

Le tourisme représente chaque année près de 300 millions de visiteurs étrangers dans le bassin méditerranéen, dont 83 millions de visiteurs en France. L'attractivité de la façade Méditerranée explique le poids de ce secteur, évalué à près de 120 000 emplois et représentant respectivement 70 %, 75 % et 88 % des emplois



issus de l'économie maritime en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Occitanie et en Corse. Le tourisme reste marqué par une forte saisonnalité, avec un pic en période estivale susceptible de générer une sur-occupation des espaces maritimes et terrestres et une pression supplémentaire sur des sites, paysages et milieux fragilisés. Les collectivités compétentes en matière de tourisme mettent l'accent sur sa durabilité, dans un contexte d'augmentation potentielle du nombre de visiteurs, notamment ceux issus de la croisière, et la concentration de ces derniers sur des sites et espaces emblématiques de la façade.

Principal vecteur de marchandises au niveau mondial, le transport maritime est particulièrement prégnant en Méditerranée, où près d'un tiers des échanges mondiaux se déroule. La façade méditerranéenne dispose de nombreux atouts parmi lesquels le grand port maritime de Marseille (GPMM, 1er port français et 6e port européen), des ports décentralisés polyvalents comme Toulon, Sète ou Port-la-Nouvelle et d'autres avec un trafic dominant (passagers et ferries pour Bastia et Nice, fruits pour Port-Vendres). Les ports s'insèrent dans une filière logistique, un réseau de transport, un secteur énergétique et industriel qui font système : ainsi, près de 97 000 emplois, dont 44 000 en lien direct avec le GPMM, sont recensés dans le département des Bouches-du-Rhône, qui accueille en plus le siège social de certaines compagnies maritimes.

L'attractivité de la façade se manifeste également dans les domaines de la plaisance et des loisirs nautiques et subaquatiques, particulièrement innovants et représentant de réels enjeux en termes de protection des personnes, des biens et du milieu. L'importante distribution des sites (184 ports de plaisance, 54 % des anneaux de la métropole, 85 % des sites de plongée de la métropole) et l'offre conséquente de structures sportives (plus d'un millier) facilitent une pratique également très marquée par son caractère estival.



Cette forte fréquentation génère potentiellement une concurrence entre plaisanciers et entre activités ayant besoin d'un accès à la terre et à la mer, voire des conflits d'usages. Cela implique pour les collectivités chargées du tourisme de promouvoir un tourisme plus durable et respectueux des enjeux environnementaux, de proposer des alternatives vers l'arrière-pays depuis les ports de plaisance et de disposer d'infrastructures (hébergements marchands, mouillage organisé) compatibles avec la demande et les enjeux environnementaux de la façade.

Enfin, les activités sous-marines, autres que récréatives et aux finalités multiples (monitoring environnemental, observation scientifique, surveillance maritime, etc.), sont particulièrement dynamiques sur la façade, concernent une centaine d'acteurs et pèsent près de 4 000 emplois réunis autour de pôles technologiques et scientifiques tels que Montpellier-Sète, Marseille-La Ciotat, Toulon-La Seyne-sur-Mer ou Nice-Sophia Antipolis.

■ Les activités de défense et de sécurité

Les activités de défense en mer Méditerranée sont prioritairement des missions opérationnelles. Elles sont de nature strictement militaire (protection du territoire, sûreté des approches maritimes) ou à vocation interministérielle dans le cadre de l'action de l'État en mer (lutte contre les trafics, sauvetage en mer, assistance aux navires en difficulté, contrôle de l'immigration clandestine ou encore lutte contre les pollutions). Ces activités opérationnelles peuvent être conduites sur tous les espaces maritimes de la Méditerranée, sur mer, sous la mer ou au-dessus de la mer, que ce soit dans la mer territoriale, dans la zone économique exclusive (ZEE) française ou en haute-mer.

Par ailleurs, dans les approches maritimes, certaines zones concentrent une plus grande activité des moyens des armées : il s'agit des zones d'entraînement ou d'expérimentation situées entre la Corse et le continent, dans le golfe du Lion et, dans une moindre mesure, à l'Est de la Corse.

Les trois armées contribuent aux activités de la défense en mer Méditerranée. Les moyens qui y participent proviennent de tout le territoire national. Plusieurs implantations militaires en bord de mer renforcent toutefois le poids de l'activité de défense dans les approches maritimes :

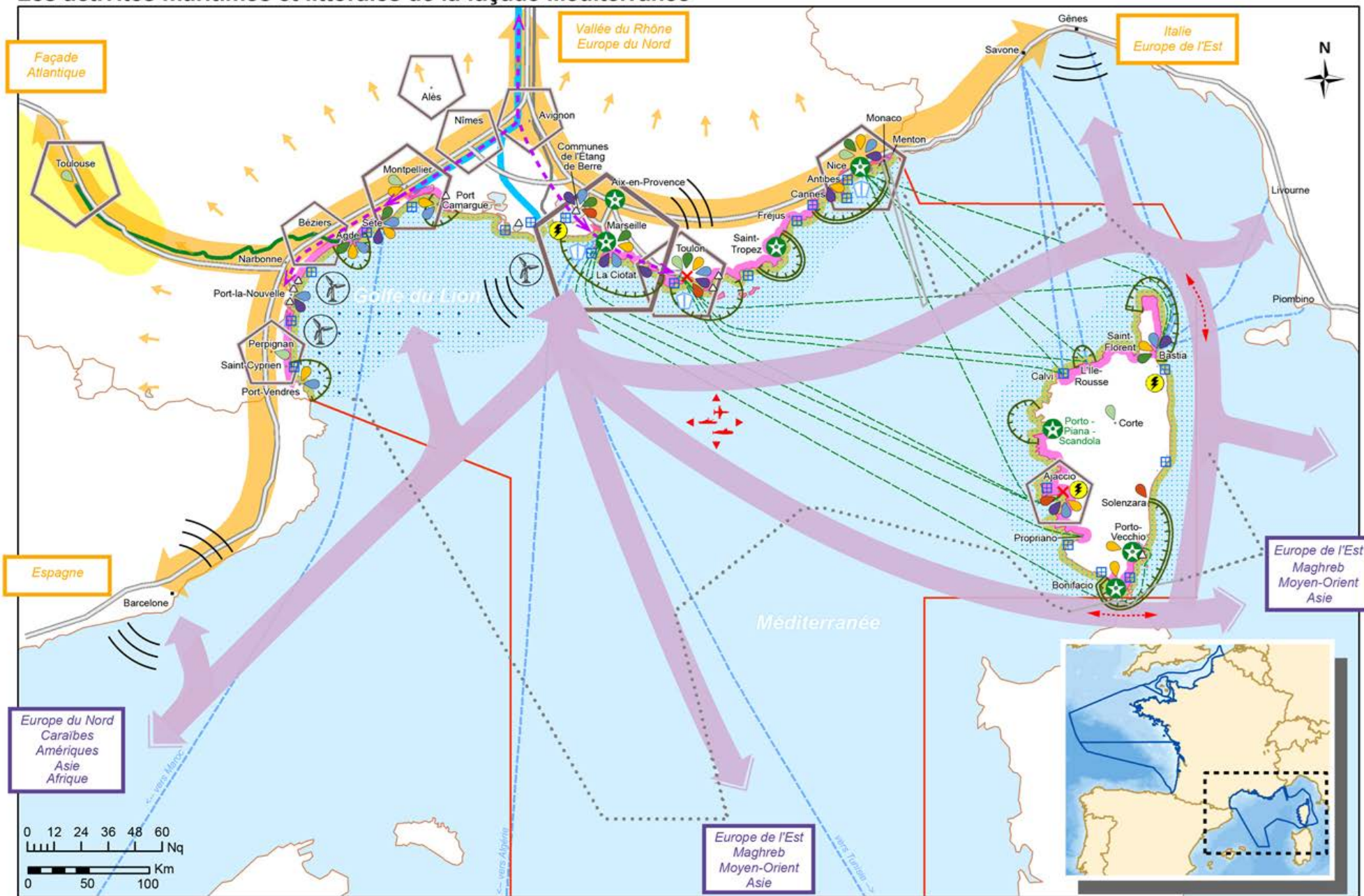
- la marine nationale dispose d'implantations à Toulon, Hyères et Aspretto ainsi qu'une chaîne de 19 sémaphores positionnés sur tout le littoral (12 sur le continent et 7 en Corse). Le groupe aéronaval autour du porte-avions Charles de Gaulle, les sous-marins nucléaires d'attaque, les bâtiments de projection et de commandement et plusieurs frégates sont basés à Toulon, principal port de projection des forces armées françaises sur les différents théâtres d'opérations extérieures ;
- l'armée de l'air déploie régulièrement en Méditerranée des moyens provenant de la base d'Istres. Elle dispose surtout d'une implantation à Solenzara, qui soutient les activités d'entraînement au combat aérien et au tir. Centre de préparation à la projection des commandos de l'armée de l'air, elle accueille régulièrement des exercices interarmées et internationaux.
- la direction générale de l'armement possède des implantations à Istres et sur l'île du Levant. Ces sites offrent des capacités uniques et indispensables pour les essais, calibrages et étalonnages des systèmes militaires et l'entraînement des forces tout au long de l'année.

La carte ci-après représente de façon simplifiée les principales activités maritimes et littorales en mer Méditerranée.

© Marine nationale



Les activités maritimes et littorales de la façade Méditerranéenne


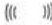










Sources : DIRM MED, Cerema MED, SHOM - Copyrights : Mapinfo Corporation - Réalisation : Cerema Normandie Centre - Date : 07/2018








Projection : WGS84 / Pseudo Mercator

La Méditerranée : une façade maritime reliée à l'économie mondiale

Enjeux économiques internationaux et transfrontaliers






-  Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime
-  Porte d'entrée maritime de l'Europe, pôle industrialo-portuaire majeur
-  Corridor économique majeur à l'échelle européenne
-  Production de céréales pour l'export par voie maritime (Port-la-Nouvelle, Sète, Marseille)
-  Transport international de passagers
-  Pôle touristique majeur (dont sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO)
-  Canal du Midi (site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO)
-  Grande plaisance
-  Destination de croisière
-  Cohabitation des usages transfrontaliers (pêche)

Gouvernance, défense et sécurité maritime



-  Coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône
-  Accord de délimitation des espaces maritimes entre États
-  Limite indicative, sous réserve d'un accord de délimitation maritime avec un autre Etat
-  Dispositifs de séparation du trafic et en lien avec la sécurité maritime
-  Sites du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Méditerranée
-  Zone de responsabilité en matière de sauvetage maritime
-  Activités de défense

Les spécificités économiques de l'interface terre-mer en Méditerranée








Gestion durable des ressources marines et littorales

-  Pêche professionnelle (principaux secteurs)
-  Aquaculture
-  Salins anciens ou en activité
-  Attractions littorales pour le tourisme et les loisirs : patrimoine (historique, paysager ou environnemental), espaces muséographiques, bases nautiques...
-  Plaisance

Énergies marines renouvelables - Énergies terrestres non renouvelables

-  Éolien flottant (site pilote en projet)
-  Centrale thermique





Les filières maritimes de la façade maritime

-  Activités portuaires, de construction navale et de transport maritime (2^{ème} façade en termes de trafic, 1^{er} port français)
-  Tourisme littoral, plaisance et grande plaisance, loisirs nautiques et subaquatiques (70% des emplois maritimes de la façade)
-  Pêche, aquaculture et transformation (1/3 de la flotte de pêche française)
-  Formation maritime
-  Pôle universitaire : connaissance et recherche sur la mer et le littoral
-  Défense
-  Rôle moteur de l'espace littoral sur l'hinterland

Les marchés de la façade maritime

-  Principale aire urbaine du littoral
-  Principale aire urbaine de l'hinterland
-  Métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence, Montpellier-Méditerranée, Nice-Côte-d'Azur, Toulon-Provence-Méditerranée
-  Espace littoral à forte fréquentation touristique

Les axes majeurs de la façade maritime

-  Vallée du Rhône
-  Principaux axes de transport
-  Transport national de passagers
-  Oléoducs Méditerranée-Rhône

1.3 Les écosystèmes marins et littoraux

Annexe 1 et 2

👉 Biodiversité ; Services écosystémiques ; Connaissance ; Recherche et innovation

La façade Méditerranée comporte une grande richesse d'habitats marins et littoraux, dans lesquels vivent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale.

■ Synthèse des enjeux majeurs de la façade Méditerranée

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques

Antiopelle ©H. Teddy



L'écosystème du bassin méditerranéen nord-occidental abrite plusieurs habitats pélagiques particuliers qui structurent son fonctionnement. Il s'agit des zones d'interface terre-mer que sont les panaches fluviaux et les espaces de transition mer-lagune et les zones de remobilisation d'éléments nutritifs marins en provenance des eaux plus profondes. Ces phénomènes sont particulièrement importants en limite du plateau continental au niveau du talus océanique (tourbillons, upwellings, downwellings). Le détroit de Bonifacio, le Cap Corse et certains canyons (Lacaze-Duthiers, Cassidaigne, Stoechades, Saint Florent, Sagone et Ajaccio) sont, de par leur conformation et leur orientation, des secteurs d'échanges primordiaux entre les eaux de surface et les eaux profondes. Plus au large, sous l'effet des vents froids, d'importantes convections s'établissent entre les eaux refroidies en surface et les eaux plus profondes.

Barracudas ©Olivier Bianchimani



Les communautés planctoniques (végétales et animales) de la façade et les réseaux trophiques qui en découlent sont très fortement conditionnées par ces habitats pélagiques. Les petits poissons pélagiques (sardine, sprat, anchois) sont un autre maillon clé de ces réseaux trophiques dont de nombreuses espèces dépendent directement pour accomplir leur cycle de vie. Depuis 2008, le fonctionnement des réseaux trophiques semble perturbé. Des évolutions de communautés zooplanctoniques dont l'origine est mal expliquée ont entraîné une chute importante des biomasses de petits pélagiques.

Habitats benthiques et structures géomorphologiques

La Méditerranée française est particulièrement représentative des habitats sédimentaires ; ils occupent près de 99% du plateau et la quasi-totalité des abysses. Sur le plateau continental, les sédiments vaseux et détritiques recouvrent la quasi-totalité de l'étage circalittoral. Ils sont classiquement situés depuis les sables fins infralittoraux dans le golfe du Lion et les herbiers de Posidonie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse jusqu'aux limites du talus. Ces sédiments constituent des zones fonctionnelles primordiales pour nombre d'espèces halieutiques. Certains habitats biogéniques des fonds sédimentaires présentent également des biocénoses très diversifiées et vulnérables : c'est le cas des herbiers, des associations à maërl, à rhodolithes, à pennatules ou à gorgones sur des secteurs de profondeur différente.

À la limite du talus, dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, un système de dunes hydrauliques circalittorales constitue une structure singulière en Méditerranée.

Les espaces sédimentaires médiolittoraux sont restreints en Méditerranée française et principalement situés en Camargue et sur la côte orientale Corse.

L'habitat herbier de posidonie est de l'étage infralittoral, écosystème-pivot de la bande littorale méditerranéenne. Il occupe près de 900 km² (soit 5 % du plateau continental) principalement répartis en Corse et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il offre de nombreuses fonctionnalités écologiques clés : stabilisation et oxygénation des sédiments, lieux de frayères et nurseries, atténuation de l'hydrodynamisme, etc.

Dans certaines conditions de houle et de courantologie, l'herbier se présente sous forme de « récifs barrières » ou d'herbier tigré qui constituent des habitats particulièrement vulnérables. La présence de grandes nacres, espèce caractéristique de l'herbier, est un bon indicateur des zones les moins soumises aux pressions physiques.

Dans les zones plus abritées (lagunes et fonds de baie), des herbiers de cymodocées et de zostères peuvent se développer.

Les récifs représentent des surfaces plus faibles que les habitats sédimentaires mais qui peuvent s'étendre dans les trois dimensions notamment au niveau des tombants. Ils sont le support pour de nombreux habitats biogéniques qui présentent



une diversité et une sensibilité importantes : les encorbellements ou « trottoirs » à *Lithophyllum* formés par des algues encroûtantes et les ceintures d'algue rouge (*Rissoella verruculosa*) en zone médiolittorale, les peuplements de cystoseires (en zone infralittorale, et médio), de Laminaire de Méditerranée (zone infralittorale) et le coralligène (en zone infralittorale et circalittorale). Ces biocénoses « tridimensionnelles » offrent des habitats pour tout un cortège d'espèces animales. Plusieurs espèces, inféodées aux milieux rocheux, constituent des enjeux du fait de leur vulnérabilité : le corb, le mérrou brun, la patelle géante, la grande cigale et la datte de mer. Ces espèces font toutes l'objet d'une protection réglementaire d'interdiction de prélèvement.

Les biocénoses récifales de Corse et de certaines parties du littoral provençal sont particulièrement représentatives de l'habitat et bien conservées.

Les grottes marines constituent également des habitats particuliers liés notamment à la raréfaction de la lumière. Elles sont bien représentées dans les Bouches-du-Rhône et en Corse.

Le talus océanique avec notamment les canyons de Lacaze-Duthiers, Cassidaigne, Porto et Valinco et les monts sous-marins d'Asinara et du Cap Corse présentent une faune fixée très diversifiée sur les secteurs rocheux (coraux blancs, jaunes, rouges et noirs, gorgones, éponges et huîtres). Les secteurs vaseux présentent également une faune diversifiée proche de celle observée sur le plateau (pennatules, gorgones et crinoïdes) avec notamment les canyons du Petit Rhône, de Couronne et de Saint Florent.



La plaine est constituée de sédiments fins. Sa partie centrale est marquée par des « hauts topographiques » formés par des accumulations de sels. Les écosystèmes associés à la plaine et à ces reliefs ne sont pas connus.

Zones fonctionnelles pour les espèces marines

Le golfe du Lion est la principale zone de concentration de l'avifaune marine (puffins, sternes, océanites, mouettes et goélands) en été et dans une moindre mesure en hiver. Le large est moins fréquenté mis à part par les océanites et les mouettes pygmées en hiver. Les eaux françaises constituent une zone majeure à l'échelle de la Méditerranée pour les cétacés reconnues en tant qu'*Important Marine Mammals Area* (IMMA). Sept espèces sont régulièrement recensées : grands plongeurs (Rorqual commun et cachalot), dauphin bleu et blanc, dauphin de Risso globicéphale. Les zones de concentrations du grand dauphin, espèce principalement côtière, sont au niveau du golfe du Lion, au Cap Corse, dans les Bouches de Bonifacio, et de manière plus diffuse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La répartition et l'abondance des baleines à becs sont mal connues. Les eaux du large sont également fréquentées par les tortues caouannes (en été). Ces zones fonctionnelles pour les espèces sont inféodées aux habitats pélagiques présentés dans la première partie.

Les lagunes, les îles et les îlots de la façade constituent des secteurs importants pour la nidification de l'avifaune marine. Ceci lui confère une responsabilité importante

pour la conservation de huit espèces marines (océanite tempête, puffin de yelkouan et scopoli, goéland d'Audouin, railleur et leucopnée, sterne hansel et cormoran huppé) et pour le gravelot à collier interrompu en zone littorale.

Le golfe du Lion est un secteur majeur au niveau de la Méditerranée pour les nourriceries et frayères de poissons pélagiques (sprat, anchois, sardine, chinchard, merlu, thon) et démersaux (sole, grondin, rouget, etc.). Les abords du talus présentent un intérêt particulier pour le merlu, le chinchard et les langoustines. En outre, plusieurs espèces d'élaémobranches, présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, sont présentes en Méditerranée (raie blanche, ange de mer et mante de Méditerranée, squalo-chagrin, requin taupe, requin pèlerin et peau-bleue par exemple) et à l'Est de la Corse (pocheteau noir également menacé). Ces espèces représentent des enjeux de conservation très forts. Les eaux du large sont également fréquentées par les poissons pélagiques (thon rouge et espadon).

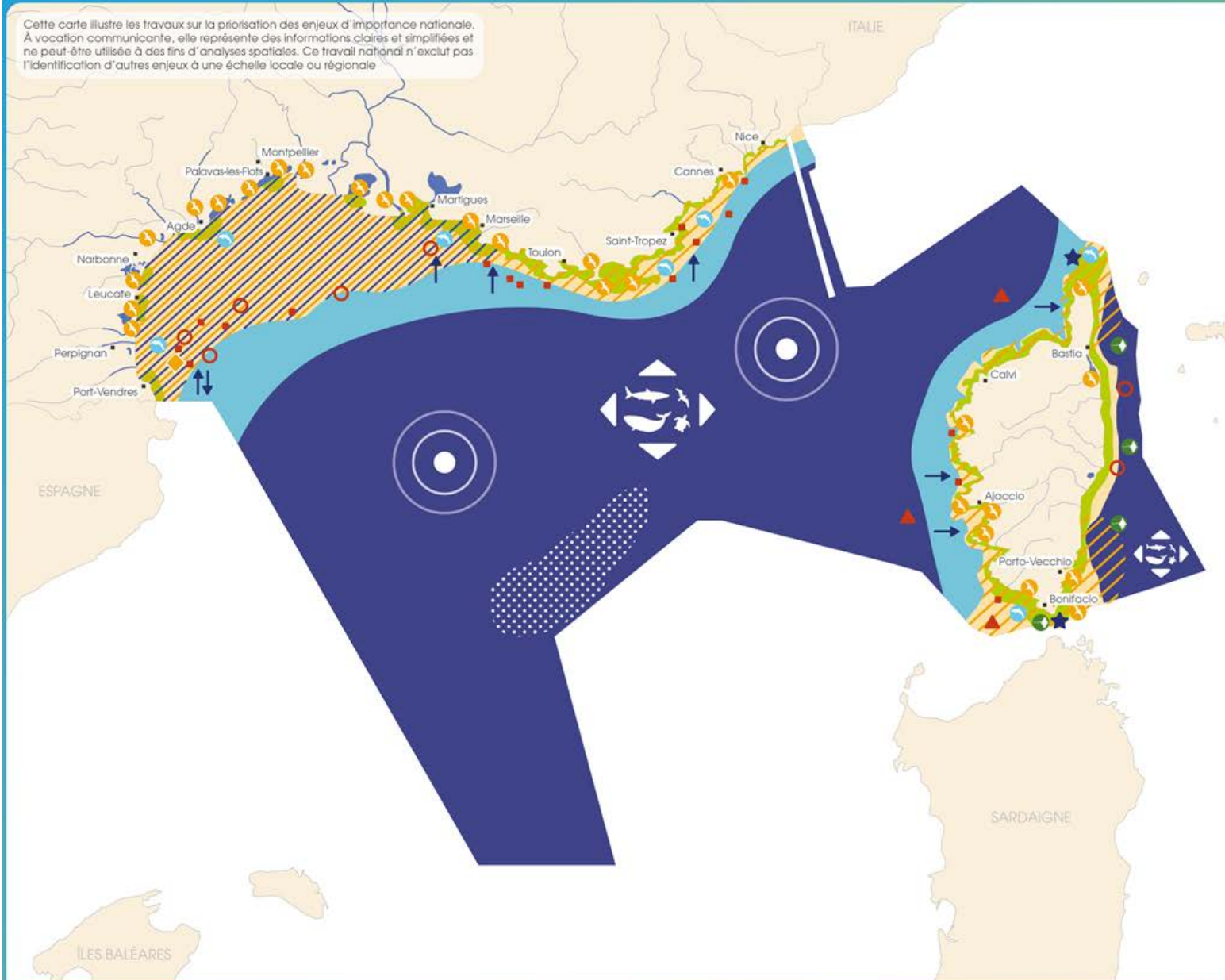
Enfin, le Rhône est une zone de transition importante pour certains amphihalins comme les aloses et les lamproies.

L'ensemble de ces enjeux écologiques figure dans la carte communicante ci-après.



ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.



- Espèces et réseaux trophiques**
- Colonies d'oiseaux marins et limicoles } **Enjeux pour les oiseaux marins**
 - Alimentation des oiseaux marins }
 - Lagunes, étangs salés } **Enjeux pour les amphibiens et les poissons**
 - Cours d'eau }
 - Concentration de poissons fourrages } **Enjeux pour les réseaux trophiques**
 - Enjeux pour les élasmobranchés**
 - Présence récurrente de Grands dauphins } **Enjeux pour la mégafaune marine**
 - Plaine et large }
- Habitats**
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloux, sédiments grossiers)
 - Dunes hydrauliques
 - Habitats côtiers : rocheux, herbier, coralligène (habitats pour de nombreuses espèces emblématiques)
 - Monts sous-marins
 - Secteurs d'habitats biogéniques sur vases
 - Principaux hauts fonds et têtes de canyons rocheux
 - Hauts fonds topographiques
- Conditions hydrologiques et habitats pélagiques**
- Détroits et zones associées
 - Upwelling / downwelling
 - Convections de grande ampleur
- Enjeux multiples**
- Talus océanique } **Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques**

Source : AFB
Fonds cartographiques : AFB, Shom, Sandre
© AFB, 2018

0 100 kilomètres
50 milles marins

Projection cartographique : WGS84 / Pseudo Mercator

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

1.4 Les sites, les paysages et le patrimoine

Annexe 1 et 2

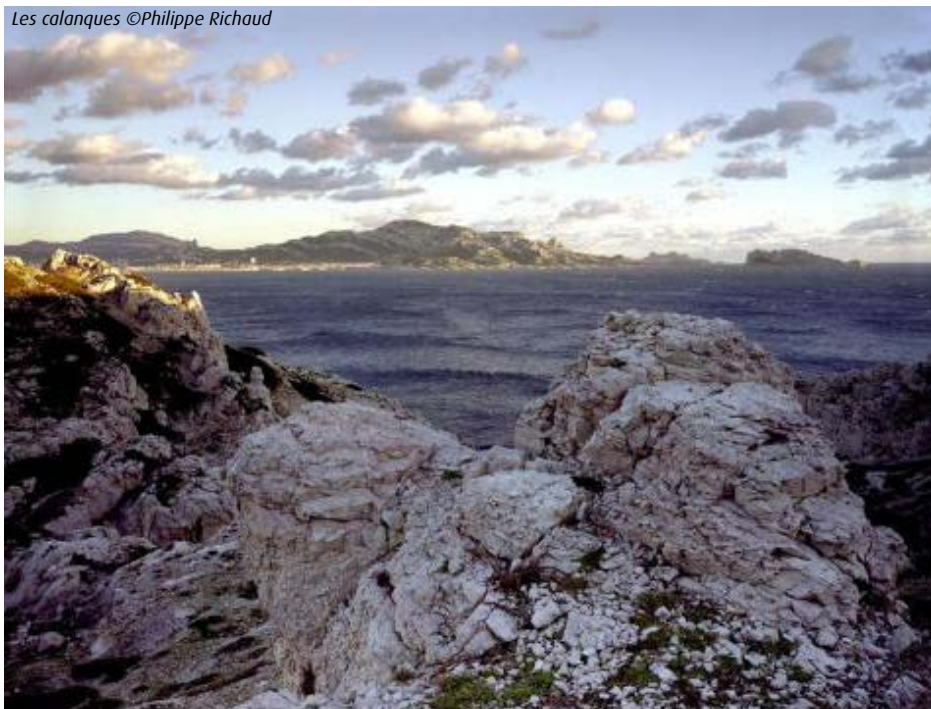
✎ [État du milieu et des espaces](#) ; [Attractivité](#) ; [Identité](#) ; [Accès](#) ; [Biodiversité](#) ; [Continuité paysagère](#) ; [Protection des personnes, des biens et des infrastructures](#)

Les régions et collectivités de la façade partagent des traits propres aux paysages méditerranéens : absence de marée, intensité de la lumière, climat « méditerranéen », végétation en partie persistante, horizons montagneux, marque culturelle (plus ou moins nuancée) des anciennes civilisations qui ont dominé cette mer.

Chacune présente toutefois des caractères singuliers, des sites et un patrimoine qui contribuent à leur identité et à leur attractivité. Le littoral de la région Occitanie présente globalement une côte basse et sableuse avec de nombreux lidos entre la mer et un chapelet d'étangs littoraux. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur offre une côte plus diverse et rocheuse. La Corse offre quant à elle des paysages très variés, avec des côtes rocheuses occupant plus de la moitié des rivages ou des zones sableuses et humides sur la côte orientale.

Ces paysages sont déterminés par l'évolution géologique, dont les processus encore à l'œuvre sont bien visibles aujourd'hui à l'échelle de temps humaine sur le littoral, du fait du changement climatique. Depuis l'apparition de l'homme sur ces rivages

Les calanques ©Philippe Richaud



Gargalo ©M. Cristofani



et au fil des siècles, les peuples ont, parallèlement, façonné ces territoires, en partageant l'influence des civilisations méditerranéennes, foisonnantes dès l'Antiquité.

Initialement envisagée à un niveau local (bâtiments), la protection des sites a été progressivement étendue à de plus grandes entités présentant un intérêt artistique, historique, scientifique ou pittoresque, certaines d'entre elles bénéficiant même d'un label national (Grand Site de France) voire international (patrimoine mondial de l'UNESCO). Sur la façade, la Camargue gardoise et les îles sanguinaires - Pointe de la Parata bénéficient du label « Grand Site de France », tandis que le golfe de Porto et les berges du Canal du Midi sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le principe de libre-accès au public est au cœur de la gestion du domaine public maritime (DPM). Des mesures d'ordre législatif (loi « Littoral ») ou réglementaire couplées à une action des collectivités ou d'établissements publics tels que le Conservatoire du Littoral ont permis une action en faveur de son accessibilité - laquelle peut induire le tracé, l'ouverture et l'entretien d'une servitude de passage de piétons le long du littoral par exemple - et de son caractère naturel. Au-delà du droit d'usage qui appartient à tous, une autorisation d'occupation est obligatoire, temporaire, précaire et révoquant.

Le paysage n'est pas seulement littoral : il est aussi infra-littoral, à envisager depuis le rivage et enfin sous-marin, où des sites d'exception sont explorés (tombants sous-marins, canyons), dévoilant une faune et une flore emblématiques de la mer



Méditerranée (herbiers de Posidonie, coralligènes). Ce patrimoine naturel et subaquatique côtoie également un patrimoine matériel et immatériel, lié aux activités humaines développées autour de la mer : les tours génoises, les citadelles, les sémaphores, les phares, les bateaux d'intérêt patrimonial et les sites archéologiques sous-marins jalonnent le littoral méditerranéen.

Espace convoité et à la croisée d'intérêts parfois contradictoires (développement économique - préservation du tiers naturel, libre-accès au public - prévention des risques), le domaine public maritime naturel partage avec les sites, les territoires et le patrimoine la nécessité de prendre en compte leur capacité de charge, laquelle est gage de leur attractivité.

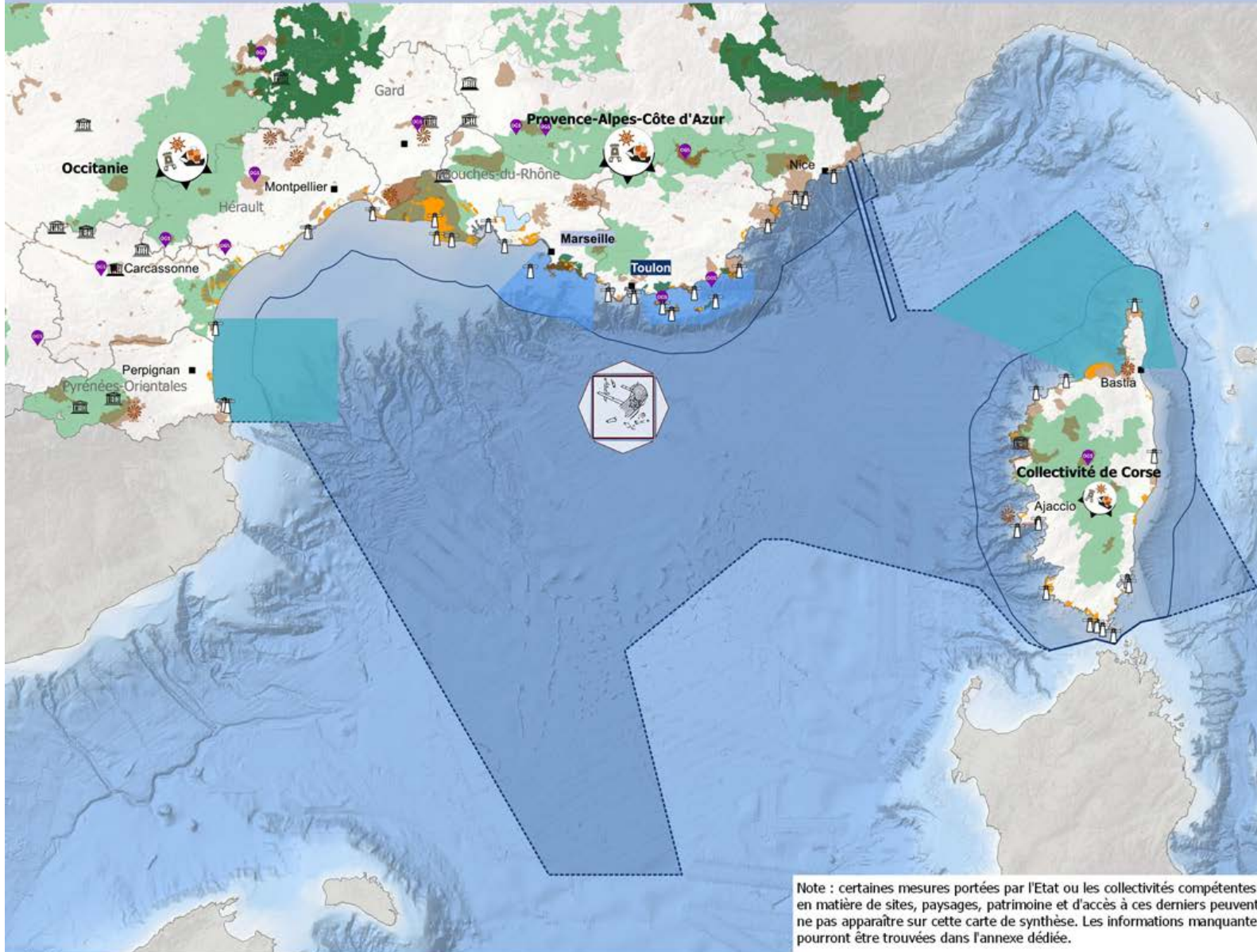
Les problématiques récurrentes sur le paysage et le patrimoine du littoral sont nombreuses : la pression de l'urbanisation et le respect des coupures d'urbanisation ; le mitage des espaces naturels et agricoles, la déprise et disparition des espaces agricoles et la cabanisation sur certains secteurs ; la surfréquentation et la prise en compte de la capacité d'accueil des sites et paysages littoraux ; la défense du libre-accès du public au DPM. À ces problématiques issues du tourisme balnéaire s'ajoute celle de l'érosion du littoral, de la submersion marine qui peut transformer radicalement les paysages lagunaires notamment, ainsi que des inondations rétro-littorales qui impliquent des processus de mutation.

Une prise en compte pertinente des aléas climatiques et la prise de conscience collective d'une potentielle mutation des espaces face aux risques naturels littoraux tout en s'adaptant au contexte physique et culturel de chacun des lieux, est clé. L'échelle et la temporalité des compositions et recompositions à opérer renvoient à l'expérimentation et à la planification.

La carte ci-après représente de façon simplifiée les principaux outils, issus des politiques publiques en faveur des sites, des paysages ou du patrimoine (naturel ou bâti, littoral, maritime ou sous-marin).



Les sites, les paysages et le patrimoine



Sites, paysages et patrimoine

- Mesures concourant à la protection des paysages (site inscrit, site classé)
- Grand Site de France
- Opération Grand Site
- Le littoral français de la Méditerranée accueille un patrimoine culturel particulièrement riche et diffus (Voir Atlas des patrimoines : monument historique et site patrimonial remarquable).
- Phare et sémaphore
- Site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco
- Les eaux françaises de la Méditerranée accueillent un patrimoine archéologique sous-marin particulièrement riche et diffus (Voir Atlas du Patrimoine Archéologique Littoral Méditerranéen (Atlas PALM)).

Autres dispositifs concourant à la préservation des espaces

- Acquisition du Conservatoire du Littoral
- Périmètre de parc naturel régional
- Périmètre terrestre de parc national
- Périmètre marin de parc national
- Périmètre de parc naturel marin

Limites administratives et toponymie

- Département littoral
- Préfecture
- Préfet coordonnateur
- Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales
- Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats
- Limite indicative, sous réserve d'un accord de délimitation maritime avec un autre Etat

Note : certaines mesures portées par l'Etat ou les collectivités compétentes en matière de sites, paysages, patrimoine et d'accès à ces derniers peuvent ne pas apparaître sur cette carte de synthèse. Les informations manquantes pourront être trouvées dans l'annexe dédiée.

Sources
 Limites administratives : IGN - Délimitations maritimes : Shom / Bathymétrie : EMODnet - Parc naturel marin, Parc national, Parc Naturel Régional, Acquisition du CdL : MNHM / Unesco, OGS, GSF : DREAL Corse - Occitanie - Paca / Phare : CGEDD / Sémaphore : DIRM Paca / Sites inscrit - classé : DREAL Occitanie - Paca & GODDC / Pictogrammes : Pixabay, CC0 Creative commons
 Réalisation : Cerema - Septembre 2018

Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)

1.5 Les risques

Annexe 1 et 2

▮ [Protection des personnes, des biens et des infrastructures ; État du milieu et des espaces ; Santé et sécurité publiques ; Connaissance ; Recherche et innovation ; Services écosystémiques et économiques](#)

Le rivage méditerranéen français comporte une pluralité de risques induits par des activités anthropiques sur terre comme sur mer d'une part, et par les conséquences de ces dernières sur le milieu, d'autre part.

De nombreux établissements à risques en lien avec des industries pétrochimiques, métallurgiques ou agro-pharmaceutiques par exemple se situent à proximité des principaux ports de la façade (Marseille, Sète, Toulon, Bastia, Port-la-Nouvelle) ou dans des bassins d'emplois (zone industrialo-portuaire de Berre). Ces industries et activités maritimes, génératrices pour certaines de pressions (pollutions atmosphérique, tellurique, sonore, etc.) présentent des risques majeurs pour le milieu marin et la santé publique, impliquant une réglementation et une surveillance appropriées, en particulier lors du transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire, routière ou maritime.

Ces risques peuvent être pris en compte, anticipés voire minorés par des mesures réglementaires telles que les plans de prévention des risques ou la création de voies de navigation dédiées, par l'intermédiaire d'un dispositif de surveillance du trafic maritime au niveau du canal de Corse par exemple. La présence d'un effectif et de moyens suffisants sont nécessaires pour faire respecter la réglementation et apporter une réponse dimensionnée en cas de risque pour la vie humaine, la sécurité des biens et la protection de l'environnement.

Polmar ©Marine Nationale



À ces pressions d'origine industrielle peuvent s'en ajouter d'autres, parmi lesquelles une forte attractivité du littoral, induisant des problématiques de traitement des eaux résiduelles urbaines et de gestion des déchets par exemple, et des activités présentes en amont de bassins versants et sur la frange littorale, qui peuvent impacter la qualité de l'eau et donc le déroulement optimal d'autres activités comme la baignade ou l'aquaculture.

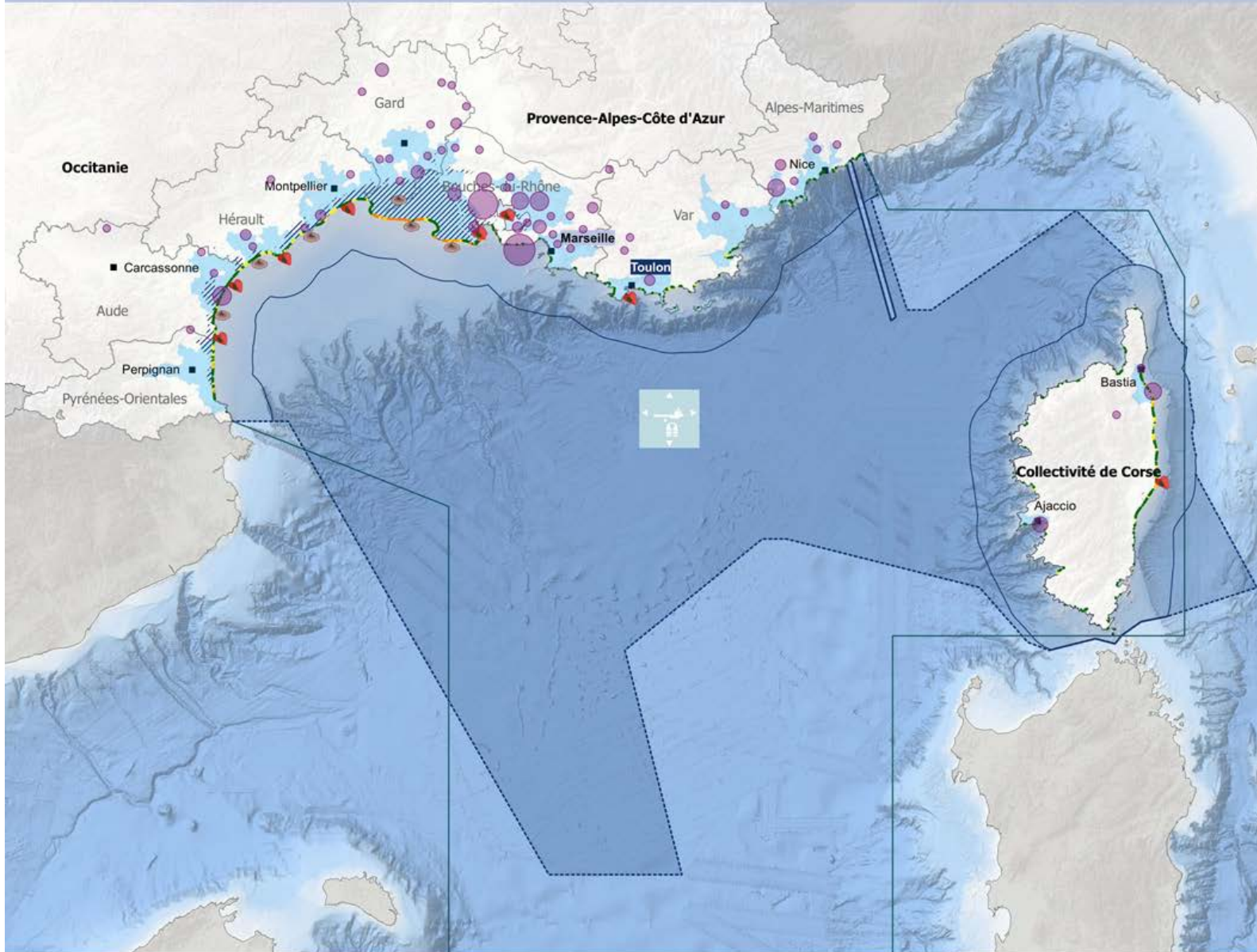
Les risques sanitaires ne sont pas seulement anthropiques, ils peuvent avoir une origine naturelle (bloom, modification des propriétés physiques de l'eau), dont la connaissance sur la survenance, l'impact sur le milieu, les modalités de prévention et la diffusion aux professionnels comme au grand public doivent être améliorés. La qualité des eaux de baignade et aquacoles constitue en effet un enjeu environnemental, économique et sociétal majeur.

C'est également vrai pour les effets du réchauffement climatique, générateur potentiel de bactéries, virus et espèces invasives présentant un enjeu de santé publique ou contribuant à l'élévation du niveau de la mer et aggravant la vulnérabilité des territoires face aux risques littoraux (submersion marine, érosion). L'amélioration de la connaissance des risques naturels littoraux, de leurs évolutions et de leurs effets doit se traduire par une formation appropriée à l'attention des personnes qui y résident et une recomposition spatiale des activités littorales, qu'il conviendra d'anticiper au sein d'une gouvernance adaptée. Pour une meilleure prise en compte des spécificités locales, la déclinaison de stratégies nationales au niveau de territoires peut être opportune : c'est le cas par exemple de la stratégie régionale de gestion du trait de côte Occitanie, validée en juillet 2018, qui décline la stratégie nationale éponyme.

La carte ci-après représente de façon simplifiée les données relatives aux risques technologiques, sanitaires, naturels et en lien avec la sécurité maritime, localisés sur le littoral ou en mer.

Nota bene : l'indicateur national de l'érosion côtière indique les tendances moyennes de l'évolution du trait de côte, issues de l'observation des côtes pouvant être espacées de plusieurs années. Cet indicateur pourrait ne pas représenter fidèlement la situation actuelle et ne saurait être utilisé pour établir des prévisions d'évolution du trait de côte.

Les risques littoraux



Les risques naturels littoraux

- Territoire à risque important d'inondation (TRI) au titre de l'aléa submersion marine
- ▨ Enveloppe approchée des inondations potentielles par submersion marine
- Accrétion
- Erosion supérieure à 0.5 m par an
- Erosion supérieure à 1.5 m par an

Les risques technologiques

- Nombre de site SEVESO par commune (de 1 à 17 sites)

Département	Nombre de communes concernées par un site Sévésco ou plusieurs	Nombre de sites Sévésco par département
Alpes-Maritimes	6	11
Aude	4	9
Bouches-du-Rhône	22	71
Collectivité de Corse	4	11
Gard	13	18
Hérault	5	6
Pyrénées-Orientales	1	1
Var	6	7

Les risques sanitaires

- Produits issus de la conchyliculture nécessitant un traitement avant mise sur le marché (Groupe 2, bivalves fouisseurs : palourdes, coques...)
- Produits issus de la conchyliculture nécessitant un traitement avant mise sur le marché (Groupe 3, bivalves non fouisseurs : moules, huîtres...)

Note : Le classement sanitaire des zones de production et de reparcage de coquillages présente un troisième groupe, groupe 1 : bulots, oursins, violets...).

Les risques liés à la sécurité maritime

- Evénements maritimes pouvant présenter un risque pour la vie humaine, la sécurité des biens, l'intégrité du milieu, etc.
- Zone de responsabilité "Recherche et Sauvetage" (SRR), Cross Méditerranée

Limites administratives et toponymie

- Département littoral
- Préfecture
- Marseille Préfet coordonnateur
- Toulon Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales
- Accord de délimitation des espaces maritimes entre États
- - - Limite indicative, sous réserve d'un accord de délimitation maritime avec un autre État

Sources
 Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : Shom
 Bathymétrie : EMCDnet / Enveloppe approchée des inondations par submersion marine : EPRI / Indicateur d'érosion : Cerema / Risque sanitaire : Office international de l'eau / TRI et Sévésco : MTEs / Pictogrammes : CC0 Creative commons Pixabay

Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)

Réalisation : Cerema - Septembre 2018

1.6 La connaissance, la recherche et la formation

Annexe 1 et 2

👉 [Connaissance](#) ; [Recherche et innovation](#) ; [Services écosystémiques et économiques](#) ; [Emploi](#) ; [Formation et sensibilisation](#)

Différents programmes visant à la collecte d'informations sont menés sur les problématiques variées du littoral méditerranéen. L'acquisition de connaissances est nécessaire à plusieurs titres :

- elle contribue à la mise en œuvre de politiques publiques issues de conventions internationales ou d'instruments juridiques de l'Union européenne, de leur définition à leur évaluation ;
- elle apporte des éléments de réponses aux multiples enjeux parfois antagonistes liés à la protection du milieu marin face à des projets d'aménagement et de développement de territoires ;
- sa mise à disposition et son partage, conformément à des textes de rang international ou européen, permettent une sensibilisation des citoyens et des usagers de la mer.

Classe de mer ©PMCB



La recherche

Des programmes de recherche variés et interdisciplinaires sont menés par les différents organismes de recherche de la façade (unités mixtes de recherche du CNRS et des universités, établissements publics tels que l'IFREMER, qui dispose de stations à Banyuls-sur-mer et à Villefranche-sur-mer notamment).

Écogestes ©PMCB



Des thématiques ou des secteurs géographiques restent insuffisamment connus et requièrent le maintien et l'accroissement des moyens humains et financiers dédiés à ces domaines pour prendre en compte les effets du changement climatique, l'adaptation des populations et des activités aux risques littoraux, entre autres. En outre, une valorisation et une exploitation de ces travaux existants et à venir, une meilleure articulation de la recherche à l'échelle de la façade et une fédération des acteurs issus du monde de la recherche et ceux du monde économique permettront de mieux répondre à des problématiques locales et de favoriser l'essor d'une « croissance bleue » respectueuse du milieu.

L'innovation

Pour la façade Méditerranée, au vu du contexte économique et de compétition internationale, l'innovation (motorisation, carburants, appareils, nautisme, etc.), la transition numérique et le renforcement de pratiques durables (économie circulaire, certifications et éco-labelisation) au sein des différents secteurs d'activité constituent un défi majeur pour l'ensemble des acteurs.

La formation professionnelle

L'emploi maritime sur la façade Méditerranée est lié au tourisme, aux activités de transport maritime, de pêche / conchyliculture et de plaisance professionnelle ; il nécessite une formation *ad hoc*.



La formation maritime des gens de mer est développée au niveau des enseignements secondaire et supérieur au travers du réseau des lycées professionnels maritimes de Sète et de Bastia et d'un site de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) basé à Marseille. Ils proposent un large panel de formations initiales et continues permettant une spécialisation et une évolution de carrière pour les marins. La validation des acquis de l'expérience possible dans le domaine maritime permet aux professionnels de la mer de certifier un niveau de compétence. Par ailleurs, l'enseignement maritime fait évoluer ses référentiels de formations, notamment en termes de sécurité et sûreté maritime afin d'être en conformité avec les exigences fixées par les conventions internationales et pour répondre aux besoins et attentes des marins, rendant ainsi les métiers de la mer plus attractifs. Au-delà de la formation, le déficit de marins et les difficultés de recrutement constituent des handicaps pour les entreprises d'armement.

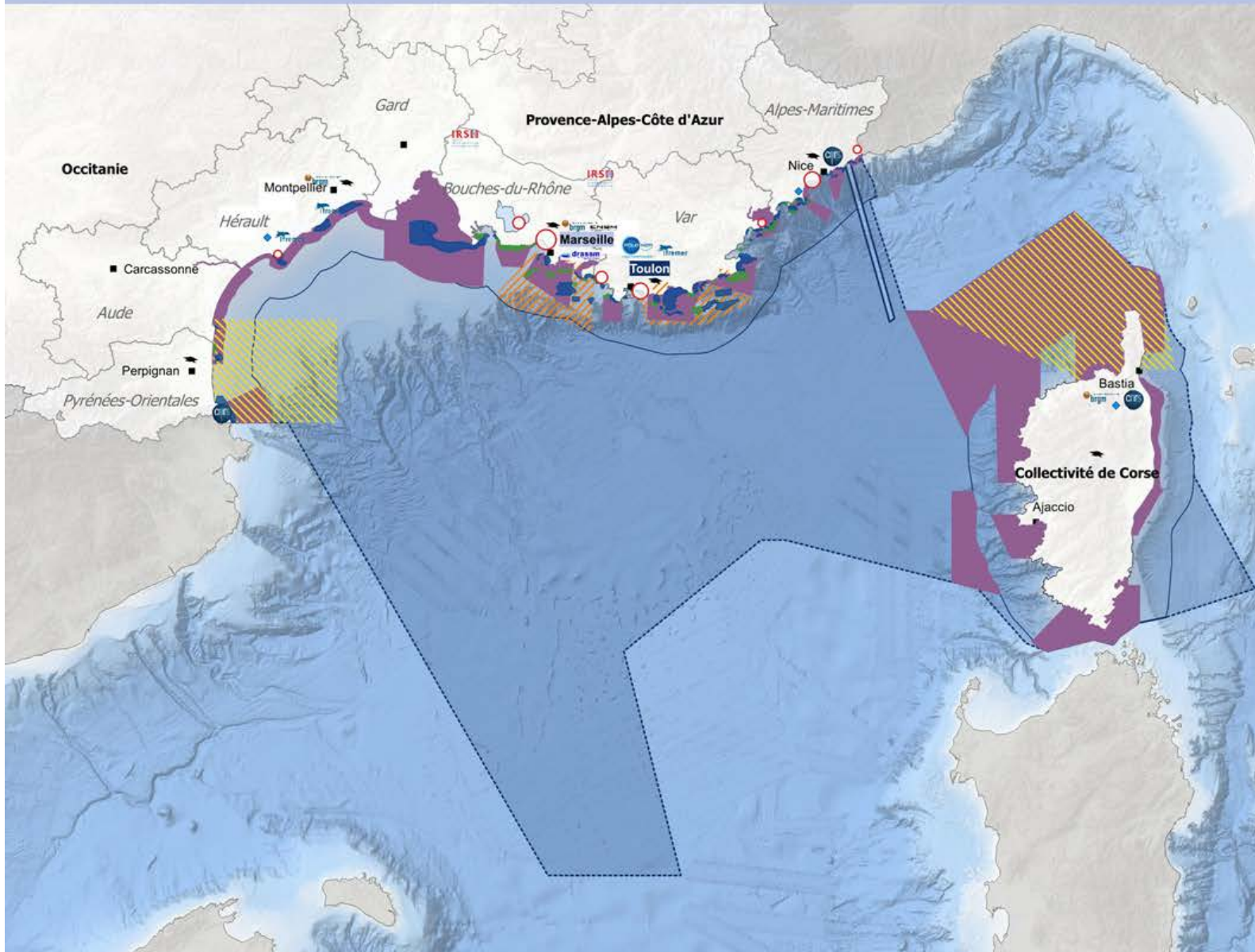
La sensibilisation

Des actions de sensibilisation des usagers de la mer sont menées par les services et opérateurs de l'État ainsi que par des collectivités territoriales, les professionnels de la mer et des associations environnementales et de sports nautiques. Le grand public est aussi une cible de cette action de communication au travers de différents événements concernant la découverte du milieu naturel, la compréhension des enjeux maritimes et littoraux et la culture maritime. Ainsi, la sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement marin constitue un enjeu majeur pour à veiller à faire connaître les richesses et les potentialités du milieu marin au plus grand nombre.

La carte ci-dessous représente de façon simplifiée les universités et centres de recherche contribuant à la recherche, à l'innovation ou à la connaissance, les établissements de formation des marins et des gens de mer ainsi que les dispositifs existants permettant de capitaliser la connaissance des écosystèmes de la Méditerranée.



La connaissance, la recherche et la formation



- Centres de formation et de recherche pluri-disciplinaire, établissements publics et stations marines**
- Université (et laboratoire CNRS et/ou antenne d'établissement public (IRD...) hébergé)
 - Station marine IFREMER
 - Station marine CNRS
 - Pôle Mer Méditerranée
 - Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines
 - Bureau de recherches géologiques et minières
 - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- Etablissements d'enseignement maritime**
- Ecole nationale supérieure maritime
 - Centre de formation maritime agréé (nombre par zone géographique homogène, de 1 à 10)
 - Lycée professionnel de la mer
- Zones marines d'intérêt particulier pour la connaissance**
- Parc national
 - Parc naturel marin
 - Site Natura 2000 marin
 - ZNIEFF marine de type I*
 - ZNIEFF marine de type II*
- *ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
Type I: secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
Type II: grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes
- Limites administratives et toponymie**
- Département littoral
 - Préfecture
 - Préfet coordonnateur
 - Préfet maritime coordonnateur
- Délimitations maritimes**
- Limite extérieure des eaux territoriales
 - Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats
 - Limite indicative, sous réserve d'un accord de délimitation maritime avec un autre Etat

Sources
 Limites administratives : IGN / délimitations maritimes : Shom / Bathymétrie : EMOdnet / parc naturel marin - parc national - SIC - SIC côtier - ZPS - ZPS côtier - ZNIEFF I - ZNIEFF II : MNHN / Etablissement d'enseignement maritime - université - BRGM - IRSN - Pôle mer Méditerranée - IFREMER - CNRS - DRASSM : DIRM Méditerranée/ Pictogrammes : CCO Creative commons, Pixabay

Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator) Réalisation : Cerema - Septembre 2018



1.7 Les initiatives locales de planification

Annexe 1 et 2

☛ [Cohérence dans les planifications ; Gouvernance ; Participation du public et des acteurs ; Biodiversité ; Accès](#)

L'évolution de la politique du littoral et le développement de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) puis de la planification des espaces maritimes sont le résultat d'un contexte international et européen et d'une dynamique à la fois nationale et portée par les territoires.



Envisagée dès 2002, la GIZC a été déclinée en droit français sous le nom de « gestion intégrée de la mer et du littoral » puis complétée plus récemment par la planification des espaces maritimes. Ces deux démarches ont une approche similaire (dimension de long terme, dynamique et reposant sur une gouvernance spécifique) et des principes communs (développement durable des activités en mer, gestion des usages et prévention des conflits). La planification des espaces maritimes élargit le spectre de la GIZC, en considérant la totalité des espaces maritimes, y compris transfrontaliers, et en comportant une dimension stratégique.

La GIZC comme la planification des espaces maritimes impose à l'État - seule autorité compétente in fine dans l'occupation et l'exploitation du DPM et de la ZEE - d'intégrer en amont du procédé :

- une réflexion et une hiérarchisation des priorités entre les différentes affectations de ces espaces ;

- la prise en compte ou la mise en compatibilité avec des documents de rang équivalent ou inférieur ;
- une association des acteurs du territoire concerné.

L'implication des acteurs littoraux et maritimes, nombreux et diversifiés, est ancienne, tout comme leurs contributions aux travaux de planification et de gestion de la mer et du littoral, sont une réalité en Méditerranée.

Au niveau institutionnel, la région Occitanie (ex Languedoc-Roussillon) s'est dotée d'un Parlement de la mer, tandis que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement. Ces instances travaillent de concert avec le Conseil maritime de façade Méditerranée.

Quant à la gestion intégrée de la mer et du littoral, la façade Méditerranée se caractérise par trois chapitres individualisés valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) actifs sur la façade, deux au niveau d'établissements publics de coopération intercommunale (Littoral Sud et Bassin de Thau) et un à l'échelle d'une collectivité. En effet, la collectivité de Corse s'est dotée d'un outil d'aménagement du territoire et de planification dédié à horizon 2040 - le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) - qui concerne le littoral et la mer. Enfin, deux parcs nationaux (Port-Cros et Calanques), deux parcs naturels marins (Golfe du Lion et Cap Corse et Agriate) et trois parcs naturels régionaux (Narbonnaise, Camargue et Corse) participent à la qualité du lien terre-mer.



Si la planification de l'urbanisme dispose de plusieurs outils stratégiques, qui s'articulent entre différentes échelles et comportent différentes mesures ou orientations relatives au littoral ou au domaine maritime (ScoT, plan local d'urbanisme, etc.), on constate dans la pratique une faible intégration des enjeux littoraux et maritimes dans les projets de planification communaux et inter-communaux, ainsi qu'une faible prise en compte des interactions entre les milieux et activités terrestres et maritimes.

Sur la façade Méditerranée, l'enjeu de l'interface entre le domaine public maritime et les espaces terrestres est primordial. Créés par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ont été mis en place la SNML et le DSF. L'article L. 219-3 du code de l'environnement en précise l'ambition. Le DSF définit les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral et les dispositions correspondant à ces objectifs, au niveau de la façade Méditerranée et dans le respect des principes et des orientations posées par celle-ci.

Le DSF, dont la portée est rappelée dans le préambule, instaure pour la première fois une réelle planification permettant de couvrir l'ensemble de l'espace maritime sous juridiction et souveraineté nationale et des activités de toute nature s'y rapportant. Il apporte une cohérence d'ensemble que ne peuvent assurer seules les planifications sectorielles menées à terre ou en mer, portées par l'État (SRDAM, éolien flottant), ses établissements publics (charte et plan de gestion de parcs) ou les collectivités (PADDUC, SRADDET, SCOT et volet valant SMVM, etc.) Véritable cadre de référence à l'échelle de la façade pour la planification de l'espace maritime et de l'interface terre-mer, le DSF doit permettre, au-delà de son opposabilité aux documents de rang inférieur, d'accompagner les collectivités et porteurs de projets dans leur démarche de planification.

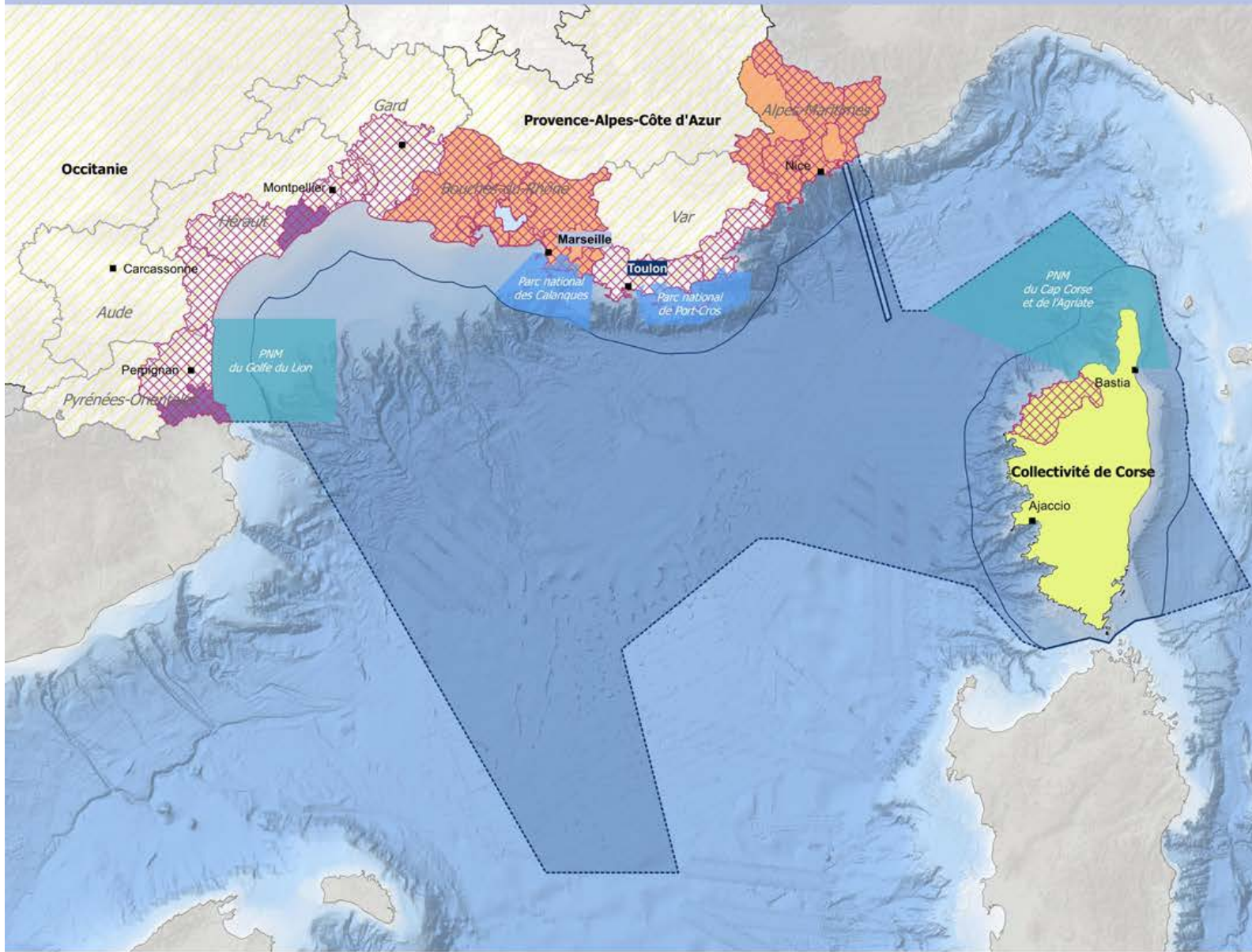
Ainsi, la SNML se décline dans le cadre de projets territoriaux : chartes, plans de gestion, schémas portés par l'État, les collectivités ou des établissements publics. Au travers du Conseil maritime de façade, les acteurs sont amenés à collaborer pour la mise en œuvre d'une vision intégrée et élargie de la planification des espaces littoraux et maritimes, répondant ainsi aux enjeux et exigences de cette nouvelle gouvernance et contribuant par la même occasion à l'atteinte des objectifs de la DCMM et de la DCPEM.

Ces différents outils, représentés de manière simplifiée dans la carte ci-dessous, contribuent à cette dynamique intégrée (planification terrestre ou mixte, dispositifs concourant à la gestion des usages, en mer comme sur le domaine public maritime). La carte ne traite pas de démarches de planification sectorielle dédiées à des activités spécifiques (aquaculture ou éolien flottant, entre autres).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- [Activités faisant l'objet d'une planification sectorielle](#) (DIRM Méditerranée, 2018)

Les initiatives locales de planification



Les outils de planification

- Directive territoriale d'aménagement
- Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, avec chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)
- Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire en cours de finalisation
- Schéma de cohérence territoriale
- Schéma de cohérence territoriale avec chapitre individualisé valant SMVM approuvé
- Périmètre de parc national
- Périmètre de parc naturel marin (PNM)

Limites administratives et toponymie

- Département littoral
- Préfecture
- Préfet coordonnateur
- Préfet maritime coordonnateur

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales
- Accord de délimitation des espaces maritimes entre Etats
- Limite indicative, sous réserve d'un accord de délimitation maritime avec un autre Etat

Sources :
 Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : Shom
 Bathymétrie : EMOdnet / Parc naturel marin, Parc national : MNHN /
 DTA : DREAL / PADDUC : Cerema / SCOT - SMVM : DDTM / SRADDET
 : Cerema



Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator) Réalisation : Cerema - Septembre 2018

1.8 Analyse des interactions

Annexe 1 et 2

■ Propos liminaires

L'analyse des interactions est effectuée en deux temps.

En premier lieu, une analyse des interactions entre les activités maritimes et littorales existantes ou à venir, telles que l'éolien flottant, a été effectuée. Elle permet d'identifier des espaces avec des niveaux de tension différents.

La surface de la Méditerranée, la disponibilité des données (temporalité et mobilité d'une activité, niveau de contrainte d'une activité sur d'autres, concertations en



cours) et la nécessité de produire des cartes lisibles ont rendu nécessaire une simplification des interactions entre activités maritimes et littorales. La carte ci-dessous retient trois natures d'interaction entre activités :

- une pleine compatibilité des activités entre elles (bleu) ;
- une concurrence potentielle entre une et plusieurs activités, lesquelles sont compatibles aujourd'hui grâce à une prise en compte mutuelle (jaune) ;
- une concurrence entre une et plusieurs activités sur un même espace, pendant une certaine période, pouvant générer des tensions voire des conflits d'usage préjudiciables à une ou plusieurs de ces activités (orange).

À noter que des planifications antérieures (schéma régional de développement de l'aquaculture marine, sites de clapage) ou parallèles (détermination de zones potentielles pour l'éolien flottant commercial) au DSF ont été représentées, sans qu'elles n'induisent nécessairement une privatisation de la zone au détriment des autres activités.

En second lieu, l'analyse des interactions entre activités et le milieu marin envisage les impacts et pressions induits par les activités existantes.

L'ensemble des éléments figure dans les annexes 1 et 2.

■ Analyse des interactions entre activités maritimes et littorales

La façade Méditerranée se caractérise par de nombreuses activités, certaines d'entre elles exclusivement maritimes, d'autres essentiellement littorales et une dernière catégorie à la frontière entre la mer et la terre.

Ces activités s'exercent toute l'année, avec une temporalité et une intensité variables. De manière générale, l'intensité des activités est particulièrement accrue en période estivale et se concentre sur un espace souvent restreint (bande côtière, entrée des ports, par exemple).

Au-delà des 3 milles nautiques, les activités maritimes existantes sont compatibles entre elles. Le transport maritime de marchandises ou de passagers, la pêche professionnelle, la pêche récréative ou la plaisance coexistent sans que le déroulement ou le développement d'une activité ne se fasse au détriment des autres. Des incompatibilités ponctuelles et / ou localisées peuvent être constatées, notamment entre ces activités et les travaux publics maritimes et sous-marins (câbles, clapage).

Espace marqué par le principe de liberté de navigation, les dispositifs existants ou à venir, en faveur de l'environnement entendu au sens large (sanctuaire Pelagos, sites Natura 2000 au large, etc.) ou de la sécurité maritime (dispositif de séparation du trafic du canal de Corse, Bouches de Bonifacio) n'impactent pas négativement les activités existantes, en développement (whale watching) ou futures (éolien flottant).





La frange côtière, fixée à 3 milles nautiques sur la carte ci-dessous, est une zone d'évolution privilégiée pour d'autres activités, qui s'ajoutent à celles présentes plus au large : c'est le cas notamment de l'aquaculture, des sports et loisirs nautiques et subaquatiques ou du transport maritime côtier. Un développement de l'ensemble de ces activités, s'il n'est pas accompagné, organisé voire réglementé, est susceptible de générer des tensions préjudiciables à chacune d'entre elle dans ces zones.

À l'intérieur de cette frange côtière, certaines zones se caractérisent par des activités, pour certaines potentiellement en concurrence, se prenant en compte mutuellement. La mise en place d'instances de gouvernance ou d'animation peut faciliter l'efficacité de dispositifs existants en faveur de l'environnement (aires marines protégées et contrats de baie par exemple) ou de la gestion du plan d'eau (plans de balisage notamment).

D'autres zones de cette frange côtière, comme la sortie de ports de commerce par exemple, se caractérisent par un cumul intense d'activités, lesquelles sont compatibles sous conditions : une réglementation peut notamment dédier le plan d'eau à une activité ou l'interdire plus ou moins durablement. Les dispositifs de gouvernance existants et les mesures en faveur de l'environnement, de la sécurité maritime ou de l'usage du plan d'eau peuvent ne pas suffire puisque des conflits spatiaux temporaires, voire des conflits d'usage localisés, peuvent être rencontrés. Un développement de l'ensemble de ces activités pourrait fragiliser ces dispositifs existants et nuire au bon déroulement de chaque activité.

L'attractivité du littoral méditerranéen se vérifie toute l'année et plus particulièrement en période estivale : l'accès au plan d'eau, aux espaces ou aux infrastructures peut être complexe pour le résident, le professionnel ou encore le touriste. Cette surfréquentation d'espaces restreints (plages, sites littoraux, ports) n'est pas sans conséquence pour l'ensemble des composantes du milieu marin.

■ Analyse des interactions entre les activités et le milieu marin

La mer Méditerranée est le support de nombreuses activités, génère une économie importante et rend de nombreux services écosystémiques, parmi lesquels la production de ressources alimentaires ou pharmaceutiques ou encore la régulation du climat. Certaines activités dépendent plus que d'autres d'un milieu, littoral ou marin, en bon état : c'est le cas des activités issues du secteur primaire (pêche professionnelle, aquaculture) ou tertiaire (tourisme, baignade, pêche récréative, plaisance et loisirs nautiques).

Les aménagements et activités sont à l'origine de pressions et d'impacts sur le milieu, lesquels peuvent être traités sous différents angles :

- par famille de pression, lorsque cela est pertinent ;
- par composante de l'écosystème.

Les pressions résumées ci-dessous sont de plusieurs ordres :

- physiques, lorsque la composante physique des habitats marins (destruction, introduction de déchets, etc.) ou de la colonne d'eau (modification de la salinité, etc.) est modifiée ;



- chimiques, lorsque des composés synthétiques ou non voire des éléments chimiques naturellement présents dans le milieu impactent le bon fonctionnement des écosystèmes marins et peuvent occasionner des nuisances sanitaires ou écologiques ;
- biologiques, lorsque des organismes (microbes, biocénose) présents dans le milieu subissent une pression ou lorsque ces derniers présentent un risque sanitaire pour le consommateur.



Les pressions sont à mettre en lien avec des activités et aménagements mais aussi avec l'environnement dans lequel ces activités évoluent : une activité en tant que telle peut affecter plus particulièrement une composante de l'écosystème et nuire aux services écosystémiques rendus par ce dernier par exemple.

Au niveau de la façade Méditerranée, les pressions physiques les plus significatives correspondent à l'artificialisation du littoral, l'abrasion des fonds côtiers (résultant de mouillage sur des habitats protégés), du plateau continental du Golfe du Lion (du fait de l'utilisation d'arts traînants par exemple) ou encore des fonds marins, dont l'intégrité peut être affectée par des extractions (dragage, rechargement de plages). Les problématiques liées aux émissions sonores (issues du trafic maritime ou encore de travaux sous-marins) et à l'accumulation de déchets en mer, notamment dans le golfe du Lion et la Corse orientale, sont également importantes.

Quant aux pressions chimiques les plus significatives, peuvent être cités les apports de composés chimiques et de substances actives impactant le milieu, aussi bien issues d'activités comme l'agriculture ou l'industrie que des conséquences de territoires fortement urbanisés (rejet des eaux usées). Les stations d'épuration sont dans leur grande majorité aux normes, mais pas forcément dimensionnées pour

les eaux de ruissellement. Par son débit, le Rhône - et à degré moindre - des cours d'eau côtiers, constituent les principaux vecteurs. Peuvent également être mentionnés l'apport de déchets ou de contaminants en lien avec les navires transitant en mer Méditerranée.

Concernant les pressions biologiques, l'introduction d'espèces invasives et l'extraction sélective d'espèces par la pêche, professionnelle comme récréative, correspondent aux pressions les plus impactantes pour les écosystèmes méditerranéens.

Par ailleurs, un habitat ou une espèce peut subir des pressions cumulées. Le phytobenthos est ainsi soumis à la fois à des pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage), des dommages physiques (abrasion, extraction de matériaux) et à la présence d'espèces exogènes (compétition, prédation). En outre, l'habitat sableux, présent dans les plages de poches et situé entre la plage et l'herbier, peut être menacé par des projets d'aménagements de digues sous-marines côtières et portuaires (perte physique), le rechargement de plages (pression physique), les mouillages (pression physique) ou par les émissaires et les eaux de ruissellement (pressions chimiques).

Le phytobenthos, les biocénoses de la zone intertidale et des petits fonds côtiers comme les ressources halieutiques exploitées concentrent les impacts les plus élevés pour les pressions de pertes physiques d'habitats (travaux public maritimes), de dommages physiques (dragage, travaux publics maritimes, extraction de matériaux, arts traînants, artificialisation des sols), d'introduction d'espèces exogènes (transport maritime, culture/captivité) et d'extraction d'espèces (pêche, extraction de matériaux).

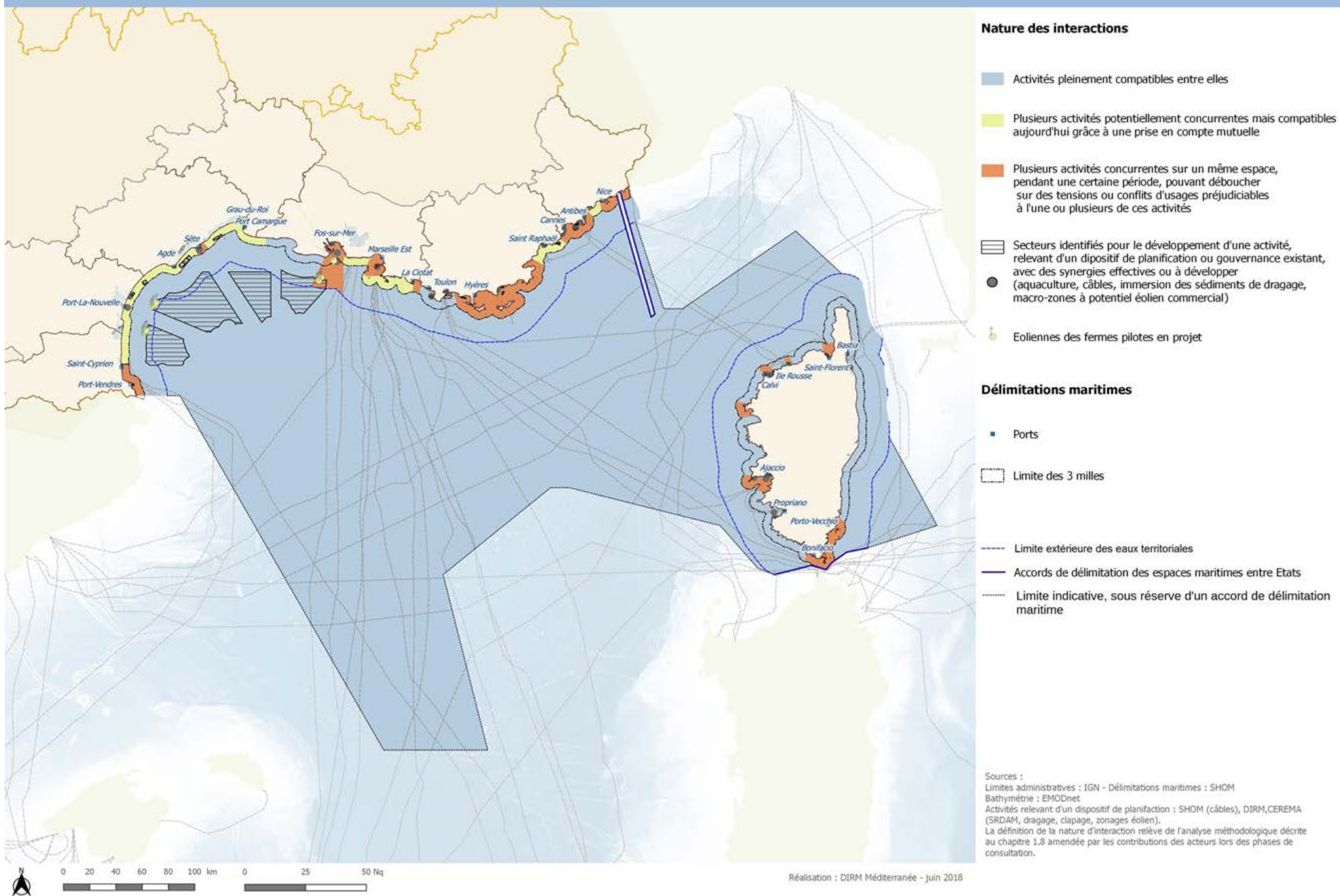
■ Premiers éléments de conclusion

Il ressort des paragraphes précédents deux éléments essentiels pour la suite de l'analyse.

D'une part, certains territoires sont communs à plusieurs activités, qu'il convient d'accompagner dans un développement concerté, afin de ne pas aboutir à terme à des zones sous tensions ou à une multiplication des conflits d'usage.

D'autre part, l'existence de pressions multiples sur l'écosystème marin impose une réaction de la part des pouvoirs publics. Lorsque ces pressions sont connues et spatialisables, leur réduction doit être recherchée au travers d'une gestion des activités maritimes par territoire ou par l'application stricte de la réglementation existante. Pour d'autres, aux effets diffus, parfois mal connues et souvent liées à l'anthropisation croissante des bassins versants, il convient de mieux les appréhender, en cohérence avec d'autres politiques publiques nationales (raisonnement par bassin versant par exemple) voire internationales.

Représentation des interactions entre activités maritimes et littorales existantes et propices



2.1 Éléments d'analyse transversale

■ Propos liminaires

L'analyse transversale est conduite en plusieurs temps :

- une approche générale analysant la convergence ou la divergence entre activités ;
- une approche spatialisée et temporelle ;
- une analyse des politiques publiques existantes et des contributions des acteurs / public.

■ L'approche générale

L'évolution probable des activités économiques maritimes et littorales, et des pressions qui leur sont associées, est susceptible de générer des défis importants pour des activités qui :

- dépendent fortement des services rendus par le milieu marin (pêche professionnelle, aquaculture, tourisme ...) tandis que d'autres, souvent marquées par une forte internationalisation, peuvent utiliser la mer comme une infrastructure ;
- contribuent à des fonctions stratégiques : la sécurité alimentaire nationale (pêche, aquaculture), la communication, le transport de marchandises, la transition énergétique, etc. ;
- s'exercent ou ont vocation à s'exercer sur un espace à la fois restreint et réglementé (DPM, eaux territoriales) et vaste et internationalisé (haute mer), impliquant potentiellement des États membres de l'Union européenne ou tiers.

L'enjeu de l'accès, qui peut avoir un sens différent selon l'activité considérée (accès au littoral ou à la mer, aux infrastructures, au foncier, aux ressources biologiques ou naturelles, etc.) ; la qualité du milieu entendu au sens large (qualité des eaux continentales, de baignade, de production conchylicole, etc.), la recherche, la connaissance et l'innovation ainsi que l'emploi constituent des enjeux essentiels car communs à plusieurs activités.

■ L'approche spatialisée et temporelle

Si la détermination des interactions entre activités d'une part et entre activités et le milieu d'autre part est un exercice délicat, le développement estimé d'activités représente indubitablement une pression supplémentaire sur des milieux fragilisés, en particulier dans la bande côtière. La saisonnalité des activités étant intimement liée à la saison estivale, les pressions sont accrues au cours de cette période.

Une organisation des usages effectuée à l'échelle d'un territoire infra-départemental, un renforcement de la connaissance et des outils de protection du milieu (aires marines protégées côtières et au large) peuvent contribuer à la réduction des pressions existantes et à venir.

La surveillance, le contrôle et la répression le cas échéant doivent être assurés de manière permanente et impartiale pour garantir un accès au littoral et à la mer à tout professionnel et usager de la mer.

L'effectivité de mesures de protection peut impliquer les États membres de l'Union européenne voire d'autres pays au sein de la convention de Barcelone par exemple. L'analyse ex ante de mesures prises par les États riverains voire tiers peut être un préalable à l'élaboration de mesures initialement envisagées dans un cadre franco-français.

■ Une analyse des politiques publiques existantes et des contributions formulées par les acteurs et le public

Le bon état écologique est considéré comme la condition première du développement d'une économie maritime et littorale diversifiée. L'atteinte du bon état écologique ne peut toutefois se limiter aux espaces maritimes et impose de rechercher une cohérence systématique avec l'arrière-pays, le bassin versant, des espaces situés à l'interface terre-mer (lagunes, étangs et graus notamment) voire avec les pays riverains de la mer Méditerranée. Si des mécanismes de gouvernance ou des outils en faveur du milieu existent, ils doivent vivre, en lien avec les collectivités et les acteurs concernés, être étendus renforcés ou être créés.

Des activités ont un poids économique non négligeable (tourisme, transport maritime) mais un accompagnement de ces dernières vers des pratiques plus durables est souhaité. Cela passe par l'élaboration séquentielle de normes internationales, européennes et nationales cohérentes, la construction de stratégies à l'échelle méditerranéenne voire par un accompagnement financier ou réglementaire. Pour d'autres activités (éolien flottant notamment) encore à l'état de projet, leur développement est nécessaire mais doit s'inscrire dans une démarche de concertation à l'échelle de la façade, permettant une accumulation des connaissances, des arbitrages clairs et une conciliation d'intérêts potentiellement divergents.

Enfin, et de manière transversale, les citoyens soulignent l'urgence à agir face aux risques liés à l'érosion côtière, et aux défis posés par le changement climatique.

■ Premiers éléments de conclusion

À l'issue de cette analyse, il apparaît que les politiques actuellement menées sur l'espace marin - gestion territorialisée et concertée des milieux et des usages, concertation à toutes les échelles de territoires, mise en cohérence des politiques publiques afin de gérer au mieux les interactions et les interfaces, accompagnement progressif

2.2 Avenir souhaité pour la façade à horizon 2030

La SNML reprend l'ambition exprimée par l'Union européenne de promouvoir une politique maritime intégrée en souhaitant « agir pour la mer et le littoral au service de la croissance verte et bleue, renforcer la politique maritime de la France, consolider l'action dans la durée. »

Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade.

Le DSF élargit la démarche, en planifiant les espaces maritimes, en intégrant la frange littorale et les risques afférents et en se référant aux activités de défense. L'ambition de ce document, révisable tous les six ans, et son opposabilité juridique, imposent de se projeter à un horizon fixé à 2030.

Cet avenir souhaité se décline à travers trois axes majeurs de la SNML.

■ 1. Une exigence : l'atteinte et le maintien du bon état écologique et la préservation d'un littoral attractif

La protection de l'environnement est nécessaire à la fois comme cadre de vie, source de biens et services, et potentiel pour l'avenir.

Le bon état écologique du milieu marin, par des mesures impliquant l'intégralité des acteurs de la façade et des actions à l'échelle du bassin versant, devra avoir été atteint en 2030, garantissant ainsi une biodiversité préservée, un état de fonctionnement des écosystèmes marins leur permettant d'assurer l'ensemble des services écosystémiques ainsi qu'une gestion durable des ressources marines. Les outils de surveillance du milieu devront être pleinement validés et opérationnels, notamment pour permettre une connaissance fine des effets du changement climatique sur la biodiversité ou la capacité de production des milieux. Les services de l'État, les collectivités territoriales et les professionnels, scientifiques ou associations environnementales agissent collectivement dans cette direction, en coopération avec les pays du bassin méditerranéen.

Par ailleurs, la préservation d'un littoral attractif passera par une prise en compte de l'ensemble de ses dimensions par les acteurs et les pouvoirs publics (vulnérabilité, potentiel économique, espace de loisirs, risques).

des innovations concourant à la transition énergétique en minimisant l'impact sur l'environnement - sont de nature à permettre, si elles sont doublées d'une responsabilisation de l'ensemble de la société, l'atteinte de l'avenir souhaité à horizon 2030, lequel est développé dans le chapitre suivant.

■ 2. Un projet : une économie bleue durable et productive

Parmi les premières destinations touristiques mondiales, la Méditerranée est le support de nombreux emplois et activités. Elle génère une économie importante et rend de nombreux services gratuits qui sont étroitement liés à la qualité du milieu.

Cette économie devra s'inscrire dans la durabilité (labellisations et certifications) et davantage contribuer à la consolidation d'un tissu socio-économique et démographique dynamique. Elle assurera également des fonctions stratégiques dans la production d'énergie, le transport et la communication, bénéfiques à l'économie nationale.

Enfin, cette économie bleue durable et productive devra miser sur la connaissance et la formation, stimuler l'innovation permise par les entreprises locales et nationales et exploiter au maximum le potentiel considérable qu'offre la mer Méditerranée.

■ 3. Un levier : une transition écologique pour la mer et le littoral effective

La mer et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires, de développement et de pressions multiples.

Les pressions sont celles liées, entre autres, à la perte de la biodiversité, aux effets du changement climatique, à la multiplication des risques et aux pressions démographiques sur la frange littorale.

Répondre à ces enjeux est une question centrale pour le développement durable de la façade Méditerranéenne. La transition écologique a été retenue au niveau national comme le modèle socio-économique permettant de renouveler nos façons de produire ou de consommer.

À l'échelle de la façade méditerranéenne, les territoires devront être résilients et adaptables aux risques naturels, aux conséquences du changement climatique et être moins dépendants des énergies « conventionnelles ». La transition énergétique, écologique et numérique et la recherche d'une économie circulaire valorisant le littoral méditerranéen contribueront à ce nouveau modèle de société.

2.3 Résultat spatialisé de l'analyse transversale

La carte et les éléments proposés ci-après sont issus d'une analyse des documents de planification antérieurs au DSF².

L'annexe 6 apporte des précisions pour chaque zone, sous forme de fiche et de cartes, à propos des activités, des politiques publiques existantes et des éléments d'attention d'ordre environnemental, économique ou transversal.

La carte proposée pour chaque zone comprend deux encarts : « Espaces à enjeux » et « Enjeux environnementaux et socio-économiques ».

Le premier contient des éléments de nature descriptive et dynamique :

- descriptive car sont mentionnés les dispositifs juridiques existants, portés par l'État ou les collectivités, qui concourent à la préservation du milieu (aires marines protégées), planifient une activité ou comportent une restriction pour certaines activités maritimes ;
- dynamique car des projets de zonage sont mentionnés et des arbitrages pourront être effectués ultérieurement, à l'occasion de démarches de planification plus fines par exemple.

■ 1. Démarches de planification locale existantes

Il s'agit des périmètres de documents de planification, portés par les collectivités (PADDUC, SCOT), disposant d'un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer.

■ 2. Espaces et zonages à finalité environnementale

Sur la base de données bathymétriques, plusieurs espaces ont été identifiés, allant de la côte à un isobathe plus au large, chacun d'entre eux comprenant des espèces / habitats à préserver et des fonctionnalités écologiques à maintenir. Ces éléments sont détaillés dans l'encart « Enjeux environnementaux et socio-économiques ».

Certains de ces espaces peuvent faire l'objet de dispositifs contribuant à leur protection : c'est le cas des espaces couverts par des aires marines protégées. Peuvent être citées celles établies par décret (parc national et parc naturel marin), dont l'opportunité de création est respectivement précisée dans les articles L. 331-1 et L. 334-3 du code de l'environnement, des réserves naturelles ou des sites Natura 2000.

D'autres dispositifs, regroupés sous le libellé de « secteurs de protection renforcée », contribuent à la protection des habitats et des espèces et peuvent se traduire par la limitation temporaire ou durable d'une ou plusieurs activités maritimes. Peuvent être rencontrés des zonages associés à des aires marines protégées (zones de pro-

tection renforcée ou de non-prélèvement), des cantonnements ou encore des récifs immergés. La représentation de ces espaces et dispositifs se fait sans préjuger de l'évolution du réseau d'aires marines protégées ou de la prise en compte de connectivités écologiques. Ainsi, les projets connus de zonage en faveur des habitats, de la ressource halieutique ou de l'avifaune sont indiqués en tant que tel.

Enfin, si ces espaces ou dispositifs n'excluent pas a priori le développement d'autres activités, il convient de rappeler que ces dernières devront rester ou devenir compatibles avec leurs orientations.

■ 3. Activités primaires et portuaires

Certaines activités maritimes (transport maritime hauturier, activités industrialo-portuaires, pêche professionnelle, conchyliculture et pisciculture) cohabitent de manière historique et ont contribué à former les ports et les espaces côtiers méditerranéens, rendant aujourd'hui possible le développement d'autres activités. À ce titre, elles doivent être préservées et avoir un accès à l'espace et à la ressource, dans un contexte d'émergence d'autres activités.

Plus au large, leur coactivité et leur accès respectif à l'espace et à la ressource ont déterminé l'économie maritime méditerranéenne.

Cet accès à l'espace (côtier, portuaire ou maritime) et à la ressource (halieutique) se traduit aussi par l'impératif de veiller à leur compatibilité avec la sensibilité du milieu et à leur accompagnement le cas échéant vers des pratiques prenant en compte les problématiques environnementales et sanitaires.

Cet accès à l'espace (côtier, portuaire ou maritime) et à la ressource (halieutique) se traduit aussi par l'impératif de veiller à leur compatibilité avec la sensibilité du milieu et à leur accompagnement le cas échéant vers des pratiques prenant en compte les problématiques environnementales et sanitaires.

■ 4. Activités en développement

L'attractivité de la côte méditerranéenne, la démocratisation des loisirs nautiques et subaquatiques couplées à des politiques touristiques volontaristes font de certaines zones un lieu de développement privilégié d'activités telles que la petite et la grande plaisance, les loisirs nautiques et subaquatiques, le transport maritime côtier, toutes liées à la demande saisonnière.

Ces activités, qui contribuent pleinement à l'économie maritime et littorale, sont en augmentation et ont une capacité de développement et d'innovation dans leur pratique. Ce développement et cette innovation doivent être accompagnés en sorte de mieux prendre en compte la sensibilité des milieux et réduire les impacts sur l'environnement marin, ainsi que pour prévenir les conflits d'usages préjudiciables aux activités primaires et portuaires.

² Ont notamment été étudiés les cartes des chapitres individualisés valant schéma de mise en valeur des schémas de cohérence territoriale Littoral Sud et Bassin de Thau et du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse ainsi que les cartes de vocations, du parc naturel marin du Golfe du Lion et du parc national de Port-Cros.

■ 5. Activités émergentes

D'autres activités participent ou contribueront au développement de l'économie méditerranéenne.

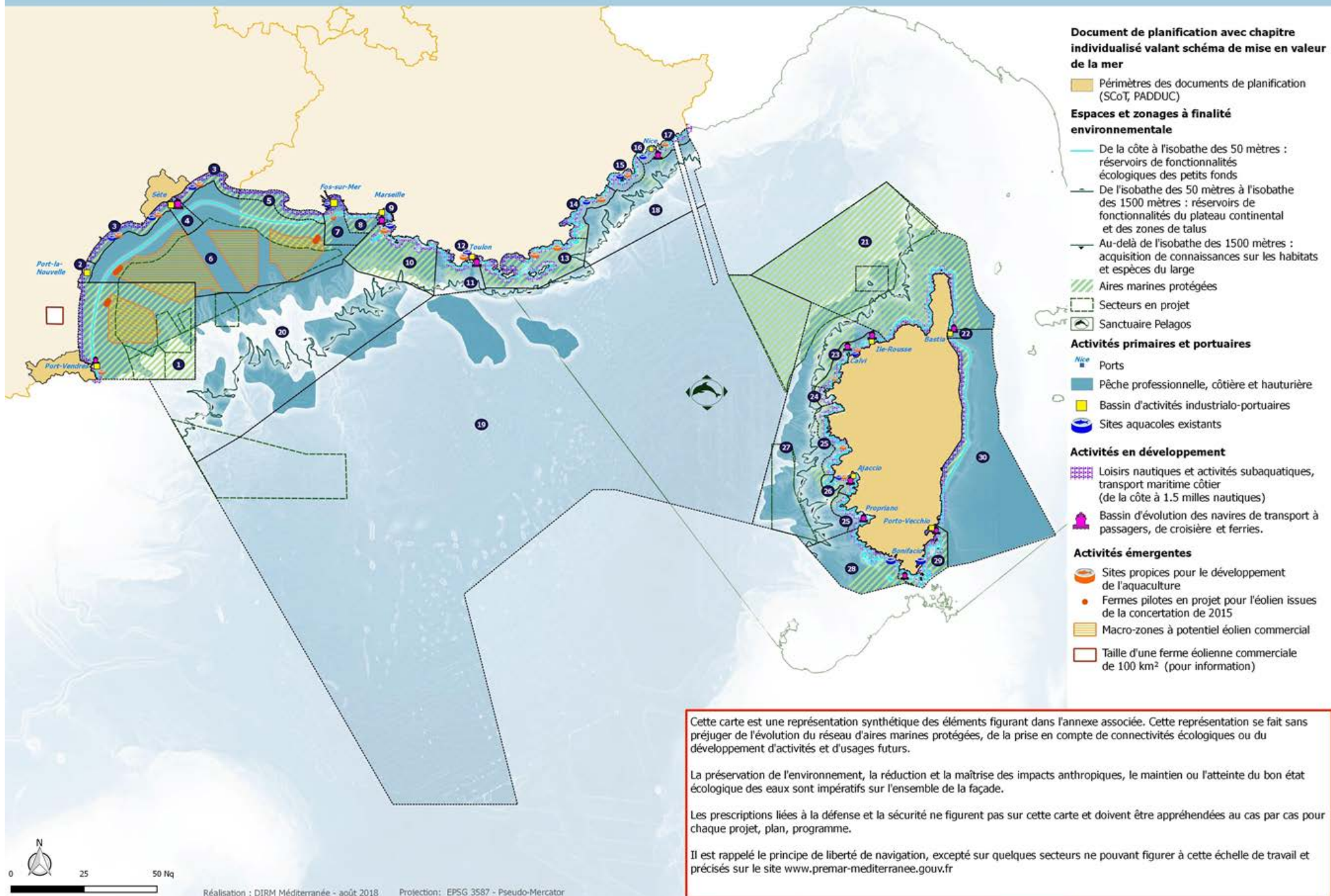
Certaines bénéficient d'un soutien des pouvoirs publics, notamment dans le cadre de planifications sectorielles antérieures ou concomitantes au DSF : c'est le cas de l'aquaculture et de l'éolien flottant. Sont ainsi identifiés :

- les sites propices au développement de l'aquaculture figurant dans les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine validés en 2014 et 2015. Les sites existants sont mentionnés dans « Activités primaires et portuaires ». Une révision des SRDAM, dans les conditions précisées dans l'article D. 923-5 du code rural et des pêches maritimes, pourrait entraîner la modification des sites propices proposés dans les présents documents, à compter de l'été 2019.

- les fermes pilotes et les secteurs à potentiel commercial pour l'éolien flottant, issus respectivement des travaux de planification de 2015 et de 2018.

Nota bene : ni la carte figurant ci-après ni les éléments contenus dans l'annexe 6 ne sauraient lister ou représenter l'intégralité des règlements en vigueur concernant chaque activité littorale ou maritime ou toute autre politique publique.

Synthèse cartographique de l'analyse transversale



Cette carte est une représentation synthétique des éléments figurant dans l'annexe associée. Cette représentation se fait sans préjuger de l'évolution du réseau d'aires marines protégées, de la prise en compte de connectivités écologiques ou du développement d'activités et d'usages futurs.

La préservation de l'environnement, la réduction et la maîtrise des impacts anthropiques, le maintien ou l'atteinte du bon état écologique des eaux sont impératifs sur l'ensemble de la façade.

Les prescriptions liées à la défense et la sécurité ne figurent pas sur cette carte et doivent être appréhendées au cas par cas pour chaque projet, plan, programme.

Il est rappelé le principe de liberté de navigation, excepté sur quelques secteurs ne pouvant figurer à cette échelle de travail et précisés sur le site www.premar-mediterranee.gouv.fr

Partie 2

Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes

Chapitre 1 : Objectifs stratégiques.....	41
Chapitre 2 : Objectifs socio-économiques.....	43



1.1 Objectifs environnementaux

Annexe 1, 2, 4 et 5

L'élaboration des objectifs environnementaux a été effectuée sur la base des enjeux environnementaux identifiés dans le chapitre 2 de l'annexe 1 et décrite de manière plus précise dans l'annexe 4 (4-2 et 4-3).

Un objectif environnemental peut être défini en rapport avec un ou plusieurs enjeux et :

- définit pour le(s) enjeu(x) un état à atteindre, à moyen / long terme ;
- vise à agir sur les facteurs d'influence de l' / des enjeu(x), qu'ils soient limitants ou favorables.

Les objectifs environnementaux constituent la déclinaison opérationnelle de la définition du bon état souhaité du milieu marin à horizon 2020, et au-delà. Ils portent soit :

- sur un évitement ou une réduction des pressions exercées sur le milieu ;
- sur une restauration d'habitats ou de population d'espèces ;
- sur le maintien d'une situation estimée compatible avec le bon état écologique.

Ces objectifs environnementaux sont accompagnés d'indicateurs et de cibles pour permettre leur mesure, leur évaluation et leur rapportage auprès des instances européennes.

Ils ont, dans le présent document, été regroupés et classés selon des objectifs généraux cohérents avec les attendus de la DCSMM, matérialisés par des descripteurs de l'état écologique.

Ces objectifs généraux sont sensiblement les mêmes que ceux du premier cycle du PAMM.

Objectifs liés à la préservation des habitats marins et des espèces marines

- A. Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers
- B. Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins
- C. Préserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion et des zones côtières
- D. Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins et tortues dans un bon état de conservation
- E. Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacements

Objectifs liés à la réduction des pressions

- F. Réduire les apports à la mer de contaminants bactériologiques, chimiques et atmosphériques des bassins versants
- G. Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines
- H. Réduire les rejets d'hydrocarbures et d'autres polluants en mer
- I. Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces nouvelles et non indigènes envahissantes
- J. Réduire les sources sonores sous-marines

Les objectifs environnementaux, les indicateurs et les cibles associés sont précisés dans l'annexe 4 (4-1, 4-2, 4-3).

1.2 Objectifs socio-économiques

Annexe 1, 2 et 4

L'élaboration des objectifs socio-économiques a été effectuée sur la base des enjeux socio-économiques identifiés au cours d'ateliers et d'une analyse des objectifs déjà existants au sein de politiques publiques.

Un objectif socio-économique peut être défini en rapport avec une ou plusieurs activités, ou une politique publique "terrestre" concernant par extension des activités ayant lien direct avec le littoral et la mer et :

- définit pour cette / ces dernière(s) un état à atteindre, à moyen / long terme ;
- vise à agir sur les facteurs d'influence de l' / des enjeu(x), qu'ils soient limitants ou favorables.

Les objectifs socio-économiques répondent aux priorités fixées par la stratégie nationale pour la mer et le littoral et sont accompagnés d'indicateurs pour permettre leur mesure et leur évaluation.

Ils ont, dans le présent document, été regroupés selon des objectifs généraux liés aux activités économiques maritimes et littorales d'une part et à des thématiques transversales d'autre part.

Objectifs liés aux activités économiques maritimes et littorales

- K. Développer les énergies marines renouvelables en Méditerranée
- L. Contribuer à un système de transport maritime durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires
- M. Soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante
- N. Soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive
- O. Structurer des filières compétitives et complémentaires d'opérateurs de travaux publics, d'activités sous-marines et d'ingénierie écologique
- P. Accompagner et soutenir les industries nautiques et navales
- Q. Accompagner le développement des activités de loisirs, des sports nautiques et subaquatiques et de la plaisance dans le respect des enjeux environnementaux et des autres activités
- R. Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et des autres activités

Objectifs transversaux

- S. Protéger, préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine (littoral, maritime, subaquatique, historique, etc.) méditerranéen
- T. Concilier le principe de libre accès avec le besoin foncier des activités maritimes et littorales
- U. Développer l'attractivité, la qualification et la variété des emplois de l'économie maritime et littorale
- V. Accompagner les acteurs de l'économie maritime et l'ensemble des usagers de la mer dans la transition écologique, énergétique et numérique
- W. Anticiper et gérer les risques littoraux

Les objectifs socio-économiques et les indicateurs associés sont précisés dans l'annexe 4 (4-1).

Annexe 6

L'analyse effectuée et résumée dans les chapitres précédents a permis d'identifier, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés, tant par le DSF que par ceux issus d'autres processus. La carte des vocations favorise la définition de priorités stratégiques (vocations) pour les zones identifiées, au nombre de trente.

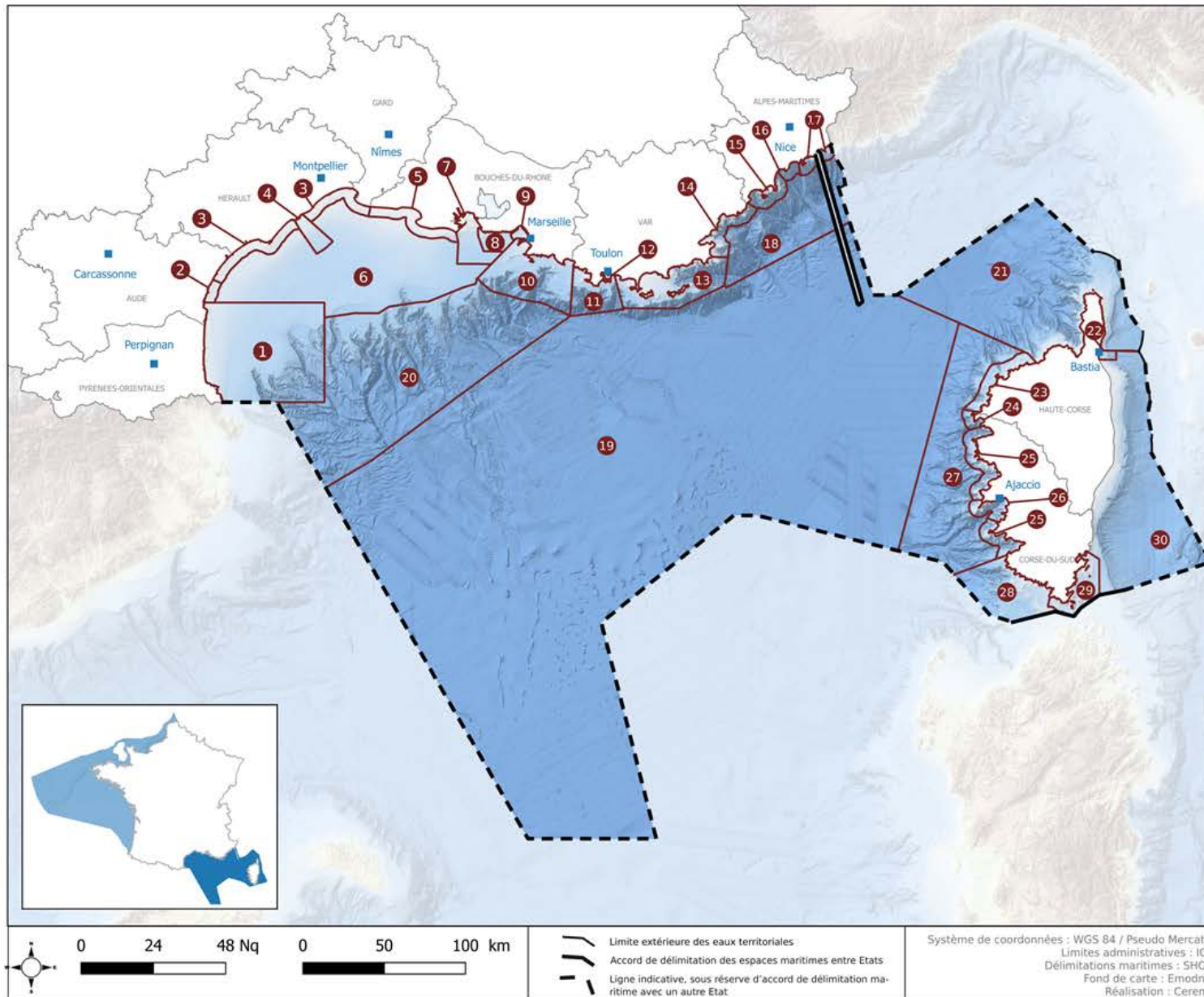
Ces zones sont définies, non pas par des limites administratives ou géographiques strictes, mais par l'homogénéité des enjeux en présence. Chaque zone fait l'objet d'une vocation particulière qui exprime une projection dans l'avenir ou une volonté d'évolution concernant les activités et le milieu marin.

À ce stade, il est important de préciser les éléments suivants :

- la préservation de l'environnement, la réduction et la maîtrise des impacts anthropiques, le maintien ou l'atteinte du bon état écologique constituent un impératif pour l'ensemble des zones ;
- les prescriptions liées à la défense et la sécurité ne figurent pas sur cette carte et peuvent être appréhendées au cas par cas, en s'appuyant sur [le site Internet de la préfecture maritime de Méditerranée](#) si besoin.

L'annexe 6 se compose d'une fiche pour chaque zone et de représentations cartographiques plus fines.

Carte des vocations de la façade maritime Méditerranéenne



- 1 Périimètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion
- 2 Port-la-Nouvelle
- 3 Littoral languedocien
- 4 Sète
- 5 Camargue naturelle
- 6 Plateau du Golfe du Lion
- 7 Golfe de Fos-sur-Mer
- 8 Côte Bleue
- 9 Rade de Marseille
- 10 Périimètre du parc national des Calanques
- 11 Littoral varois Ouest
- 12 Rade de Toulon
- 13 Périimètre du Parc national de Port-Cros
- 14 Littoral varois Est
- 15 Riviera
- 16 Nice et abords
- 17 Littoral des Alpes-Maritimes
- 18 Large Provence Alpes Côte d'Azur
- 19 Plaine bathyale
- 20 Canyons
- 21 Périimètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate
- 22 Bastia
- 23 Balagne
- 24 Scandola
- 25 Littoral occidental de la Corse
- 26 Golfe d'AJaccio
- 27 Large côte occidentale de la Corse
- 28 Bouches de Bonifacio Ouest
- 29 Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio
- 30 Plaine orientale et large Est de la Corse

Descriptifs des vocations par zone

- 1 Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion**

Préservation de la biodiversité marine côtière, du plateau et des habitats profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activité de tourisme et de loisirs) et émergents (éolien flottant, etc.), en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière. Les orientations de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion et celles définies dans le chapitre individualisé valant SMVM (Littoral Sud) sont localement respectées et mises en œuvre.
- 2 Port-la-Nouvelle**

En contenant et en compensant les impacts résultant de l'agrandissement du port et en maîtrisant les pressions cumulées côtières, orienter les activités portuaires et de transport maritime vers des pratiques plus durables.
- 3 Littoral languedocien**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, soutenir le développement d'une filière sportive orientée autour du vent, structurer une offre touristique d'excellence, orienter les activités de transport maritime vers des pratiques plus durables, réduire les impacts et conflits d'usages ponctuels.
- 4 Sète**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire les conflits d'usages locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels. Les orientations définies dans le chapitre individualisé valant SMVM (bassin de Thau) sont localement respectées et mises en œuvre.
- 5 Camargue naturelle**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles le tourisme ou les filières halieutique et réduire leurs impacts.
- 6 Plateau du Golfe du Lion**

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement de l'éolien offshore flottant et renforcer la compétitivité des filières halieutiques.
- 7 Golfe de Fos-sur-Mer**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires vers des pratiques plus durables, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels.
- 8 Côte Bleue**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles les filières halieutiques et les activités de loisirs nautiques, réduire leurs impacts ainsi que les conflits d'usage ponctuels et prévenir tout conflit d'usage potentiel.
- 9 Rade de Marseille**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités, réduire les impacts de ces activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits potentiels.
- 10 Périmètre du parc national des Calanques**

Préservation de la biodiversité marine côtière et des habitats profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, accompagnant une évolution durable des activités maritimes et maîtrisant les pressions cumulées en conformité avec les objectifs de la charte du Parc national.
- 11 Littoral varois Ouest**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes.
- 12 Rade de Toulon**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités. Réduire l'impact des activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits potentiels.
- 13 Périmètre du Parc national de Port-Cros**

Préservation de la biodiversité marine côtière et des habitats profonds tout en accompagnant l'évolution durable du transport maritime, de la pêche et d'autres activités. La charte du Parc national est localement respectée et mise en œuvre.
- 14 Littoral varois Est**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.
- 15 Riviera**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, maintenir et accompagner l'évolution durable de la pêche et de l'aquaculture, réduire l'impact des activités et les conflits d'usages ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.
- 16 Nice et abords**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et des infrastructures portuaires, réduire l'impact des activités et les conflits d'usages locaux ponctuels et prévenir les conflits potentiels.
- 17 Littoral des Alpes-Maritimes**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire leurs impacts et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels.
- 18 Large Provence Alpes Côte d'Azur**

En veillant à la préservation des canyons et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.
- 19 Plaine bathyale**

En veillant à améliorer la connaissance de la zone et au maintien de l'état de conservation des espèces, en la préservant, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.
- 20 Canyons**

En veillant à la préservation des habitats remarquables et à la conservation des espèces en présence, améliorer la connaissance à leur sujet, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche.
- 21 Périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate**

Préservation de la biodiversité marine du parc y compris des canyons et des habitats profonds, prise en compte du rôle écologique du front liguro-provençal, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activités de tourisme et de loisirs) et émergents, en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière. Les orientations de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate et celles définies dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- 22 Bastia**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques et réduire l'impact de ces activités. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- 23 Balagne**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes, réduire l'impact de ces activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- 24 Scandola**

Préserver la biodiversité marine et veiller au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, gérer les activités humaines en mer, et conserver / valoriser le patrimoine culturel historique. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.
- 25 Littoral occidental de la Corse**

En veillant à la préservation des habitats et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner le développement durable des activités maritimes parmi lesquelles le transport maritime et la pêche. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- 26 Golfe d'Ajaccio**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières et en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques. Réduire l'impact des activités et les conflits d'usage ponctuels et prévenir les conflits d'usage potentiels. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- 27 Large côte occidentale de la Corse**

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats profonds et au maintien de l'état de conservation des espèces, accompagner l'évolution durable du transport maritime et de la pêche. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.
- 28 Bouches de Bonifacio Ouest**

Conserver la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver l'intégrité paysagère et le patrimoine géologique, gérer et encadrer les activités humaines en mer, en prenant en compte les enjeux liés à la sécurité maritime. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.
- 29 Bouches de Bonifacio Est - Porto-Vecchio**

Conserver la diversité des milieux et des habitats et la qualité du milieu, maintenir la diversité des espèces, conserver l'intégrité paysagère et le patrimoine géologique, gérer et encadrer les activités humaines en mer, en prenant en compte les enjeux liés à la sécurité maritime. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la réserve naturelle sont localement respectées et mises en œuvre.
- 30 Plaine orientale et large Est de la Corse**

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone. Les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sont localement respectées et mises en œuvre.

ANNEXES

L'article 2.III. de l'arrêté du 11 juillet 2018 dit « critères et méthodes » précise la composition des annexes :

- 1° - Situation de l'existant ;
- 2° - Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, mentionnée à l'article R. 219-5 du code de l'environnement ;
- 3° - Arrêté ministériel définissant le bon état écologique mentionné à l'article R. 219-6 du code de l'environnement ;
- 4° - Tableau et fiches descriptives détaillant les objectifs stratégiques et les indicateurs associés ;
- 5° - Tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental ;
- 6° - Fiches descriptives des zones identifiées dans la carte des vocations ;
- 7° - Glossaire.

Les cartes des enjeux socio-économiques et des enjeux environnementaux, respectivement mentionnées aux alinéas 4° et 5° de l'arrêté visé ci-dessus, ont été intégrées dans le présent document.

**Ministère de la Transition écologique
et solidaire**

Direction interrégionale de la mer Méditerranée

16 rue Antoine Zattara

CS 70248 - 13331 Marseille

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

